

**SUD OUEST**

Sud Ouest

Gironde départementale, lundi 30 octobre 2000, p. B

**Des vibrations pour trouver l'eau**

BENOÎT LASSEUR

ENVIRONNEMENT

Pour la première fois en Aquitaine, des techniques pétrolières sont utilisées dans le Médoc

pour rechercher des gisements d'**eau** souterraine provenant de la nappe oligocène

C'est dans le Médoc forestier dévasté par la tempête de décembre dernier, et qui en porte encore les stigmates, que le SMEGREG mène, jusqu'au 3 novembre, une étude de prospection des gisements d'**eau** de l'oligocène.

Explication de texte : le SMEGREG, alias Syndicat mixte d'études pour la gestion et la ressource en **eau** de la Gironde, a été créé il y a deux ans par le Conseil général et la Communauté urbaine de Bordeaux, avec pour principale mission de rechercher les ressources qui, demain, alimenteront en **eau** potable les Girondins.

Il s'agit surtout de soulager la nappe éocène, une **eau** souterraine d'excellente qualité mais dont le niveau s'est dramatiquement abaissé à force de prélèvements pour des usages - notamment industriels - autres que la consommation domestique, au point d'être menacée par des infiltrations des eaux salées de l'estuaire. Située juste au-dessus de l'éocène et séparée d'elle par un imperméable de roches argileuses, l'oligocène est elle aussi de très bonne qualité, une fois débarrassée de sa forte teneur en fer.

**UNE SECOUSSÉE TOUS LES 5 MÈTRES**

Depuis le 27 octobre, le SMEGREG a donc entrepris de dénicher des gisements d'oligocène, assez nombreux en Médoc. C'est cette **eau** qui, par exemple, sort des robinets à Sainte-Hélène ou à Saumos. Pour cette prospection, le Syndicat mixte fait appel - c'est une première en Aquitaine - à des techniques pétrolières qui sont certes beaucoup plus chères mais font moins de dégâts que la prospection à l'explosif. « Cette technique consiste à produire des ondes sismiques à partir d'un camion vibrateur, puis à enregistrer par l'intermédiaire de très nombreux sismographes les ondes réfléchies sur les couches géologiques en profondeur », explique le directeur du SMEGREG, Bruno de Grissac.

Pour cette étude, ce dernier a sillonné des kilomètres de chemins dans un secteur compris entre Castelnau, Brach, Carcans et Saumos. « Il fallait effectuer les études sur des chemins plats et dégagés, où l'on ne dérange pas la circulation », précise-t-il. Il fallait aussi compter sur la clémence du temps, car les sismographes sont tellement sensibles qu'ils enregistrent une goutte de pluie qui tombe à côté d'eux ou le pas d'un promeneur.

Le camion vibrateur, une sorte d'énorme tracteur, fait une halte tous les 5 mètres face aux géophones alignés le long d'un câble (dans le langage des hydrogéologues, cela s'appelle une flûte) et balance ses ondes sur le sol. Des **vibrations** qui vous permettent, si vous êtes à côté, de vérifier que la colle de votre appareil dentaire est aussi solide que le prétend la publicité. Et pour cause : ces ondes vont jusqu'à 2 kilomètres de profondeur. « En fait, souligne Bruno de Grissac, ce sont les 300 premiers mètres qui nous intéressent, car c'est là que doit se situer l'oligocène. »

**UNE DURÉE D'AU MOINS CINQUANTE ANS**

Le plus cocasse est que des compagnies pétrolières avaient déjà exploré le sous-sol médocain il y a une quarantaine d'années, mais elles avaient mis à la poubelle les relevés effectués entre 0 et 500 mètres de profondeur. « Ces compagnies cherchent à des profondeurs beaucoup plus grandes, explique Bruno de Grissac. De toute façon, nous n'aurions pu exploiter leurs données, car elles n'étaient pas assez nettes. C'est le même principe que les jumelles : quand vous regardez à l'infini, les premiers plans sont flous. »

Il ne devrait pas en être ainsi des données collectées dans la fourgonnette qui accompagne le camion vibrateur. Une fourgonnette bourrée d'informatique et propriété du cabinet grenoblois Géolithe, spécialisé dans ce type de prospection. « Il va y avoir un gros travail d'analyse, souligne Bruno de Grissac. A partir de là, nous pourrons sans doute effectuer un forage test qui nous permettra d'établir un modèle de simulation mathématique pour calculer la pérennité du gisement. Il faut que celui-ci puisse durer au moins cinquante ans. Le forage devient intéressant à partir de 1 500 mètres cubes par jour. »

Le coût de cette première phase - de la prospection aux tests de forage - atteint près de 10 millions de francs (1), mais le coût d'exploitation s'élèverait, pour sa part, nettement plus haut : aux alentours de 250 millions de francs. « L'**eau**, c'est le contraire de l'électricité. Ce n'est pas la production qui coûte cher, mais le

transport. » Une partie de l'oligocène servira à alimenter le Médoc, l'autre coulera dans les tuyaux de la Communauté urbaine. S'ils se réalisent, les travaux n'interviendraient pas avant cinq ans.

(1) Le Conseil général et la Communauté urbaine participent chacun à hauteur de 30 %. Les 40 % qui restent sont apportés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

#### Illustration(s) :

Le camion vibrateur envoie tous les 5 mètres des ondes sismiques à une profondeur de 2 kilomètres

Les relevés des **vibrations** sont recueillis sur un ordinateur, à bord de la fourgonnette qui accompagne le camion vibrateur

(Photo Claude Petit)

(Photo Claude Petit)

© 2000 Sud Ouest. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20001031-SO-0so1100011369

**PUBLI-C** news-20001031-SO-0so1100011369

Ce certificat est émis à **Service Documentation CG33** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-05-04**

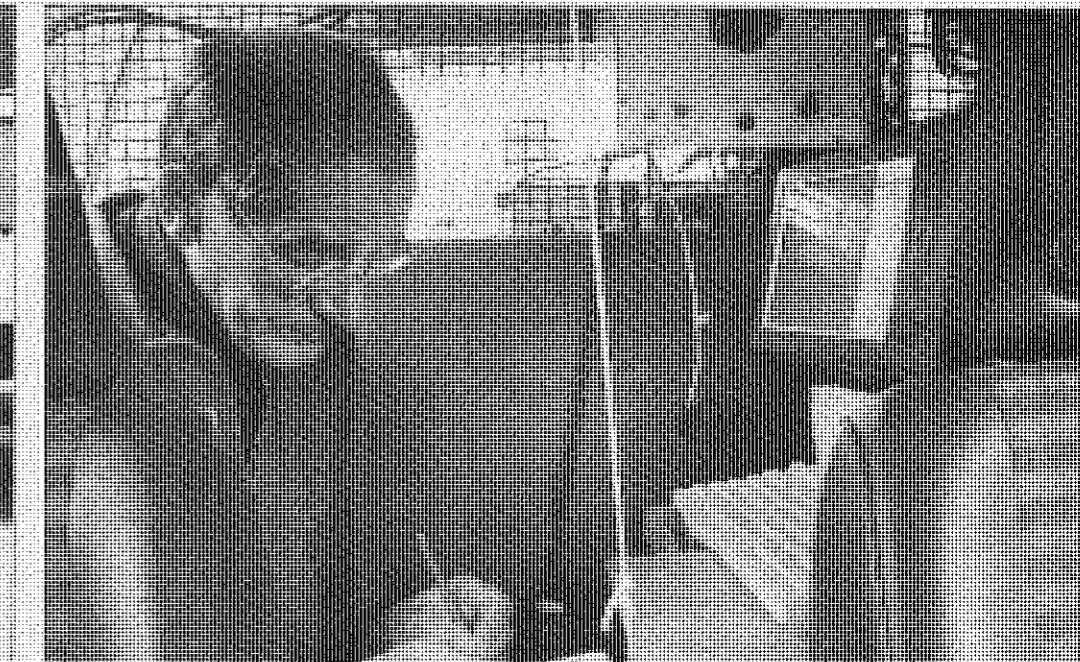
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

# Des vibrations pour trouver l'eau

Pour la première fois en Aquitaine, des techniques pétrolières sont utilisées dans le Médoc pour rechercher des gisements d'eau souterraine provenant de la nappe oligocène



Le géologue vibratoire effectue trois à cinq mètres des cordes vibratrices à une profondeur de 200 mètres (Photo: Claude Pichot)



Les relevés des vibrations sont recueillis sur un ordinateur, à bord de la frégate marine qui accompagne le géologue vibratoire (Photo: Claude Pichot)

## REPORTAGE

**C**hacun connaît l'hydrologie, mais peu de gens savent que la discipline existe, que les géologues étudient les eaux souterraines, que les prospecteurs elles peuvent trouver des gisements.

En juillet de l'année dernière, le Syndicat mixte Syndécamis a étudié pour la gestion et la recherche en eau de la Gironde, avec l'aide d'agents nommés par le Conseil général et le Comité régional de l'environnement, avec pour principale mission de rechercher les ressources qui devraient, au moins pour le moment, être possibles dans le Médoc.

Il s'agit surtout de sondager la nappe oligocène, une eau saumâtre

d'excellente qualité mais dont le niveau n'est pas toujours stable à force de pertes naturelles pour des usages humains et industriels — actes que la population de la région, au petit et très récent pas des installations, devrait éviter.

Il existe plusieurs méthodes de recherche et exploitation de l'eau souterraine, mais les géologues et les prospecteurs elles peuvent également faire usage de

techniques pétrolières qui sont sortes beaucoup plus chères mais sont aussi de récente date que la prospection hydrologique.

Cette technique consiste à produire des ondes sonores à partir d'installations vibratrices, puis à enregistrer leur réverbération sur des récepteurs placés à une distance connue entre les sources et les récepteurs. Les réflexions sur les sources produisent un signal fort, tandis que les réflexions sur les récepteurs sont plus faibles.

Le géologue vibratoire, une sorte d'escrimeur, tire une lanière tout le long de laquelle sont fixés les propulseurs et les récepteurs.

Cette technique permet de percevoir les variations de la nappe oligocène, mais il faut également faire des sondages

pour déterminer l'origine des eaux souterraines, si elles proviennent des nappes superficielles ou des nappes profondes, et pour déterminer la profondeur de la nappe.

Pour cette étude, ce dernier a affiché des difficultés de chargement dans un secteur connu sous l'appellation Brane, Charente et Sautens.

Il fallait effectuer les sondages sur des chemins difficiles et dégradés. Un dérangement sur la circulation, provoqué par un accident sur la chaussée du temps, ou les géolographes sont bloqués devant un étang qui dérangeait une partie de plaine qui tendait à être sèche et le plus d'un préoccupait

de faire effectuer entre 10 et 500 mètres de profondeur.

Ces campagnes demandent à des profondeurs beaucoup plus grandes, explique Jeanne de Lartigue. De toute façon, nous n'avons pas expliqué leur nécessité, car elles étaient très souvent cachées dans les documents techniques que nous recevions à l'origine, les prospecteurs n'ayant pas d'autre moyen.

Le géologue vibratoire a donc été déçu et déçu dans la frégate marine qui accompagnait le travail en mer.

Les frégates ont toutes d'effacements et peuvent faire partie d'un programme de prospection. Il va y avoir un gros travail d'analyse, souligne Bruno de Lartigue. À partir de là, nous pourrons faire des effectifs de forage test qui nous permettront d'établir la réalité de l'exploitation mathématique pour évaluer la pertinence des gisements.

Il faut que cela ait pu être fait au moins au début de l'été. Le forage devrait débuter à partir de l'automne suivant par jour.

Le coût de cette première phase de la prospection aux hauts de l'été sera d'environ 10 millions d'euros, le coût d'exploitation devrait, pour un port, être de 100 000 euros par mois, soit environ 12 millions de francs de fréteau. « L'été, c'est le véritable débouché de l'activité, mais le travail, c'est pour l'hiver. »

Une partie de l'hydrologie sera également à Brane, mais très probablement dans le secteur de la Gironde, où les géologues et les prospecteurs n'ont pas encore commencé. « Il y a une partie de l'hydrologie qui n'a pas encore commencé, mais le travail, c'est pour l'hiver. »

Le plan prévoit que les compagnies pétrolières devront effectuer un forage test qui nous permettra d'établir la réalité de l'exploitation mathématique pour évaluer la pertinence des gisements.

(1) Le Syndicat mixte Syndécamis a été créé en 1990 par le Conseil général et le Comité régional de l'environnement. Ses deux partenaires, les deux dernières, ont été créées par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**SUD OUEST**

Sud Ouest

Gironde

Gironde départementale, jeudi 13 septembre 2007, p. 3

**Quatre solutions à l'étude**

Prélèvements d'eau

« Nos études ont révélé des surprises », reconnaît Bruno de Grissac, le directeur du Smegreg, le syndicat créé par le Conseil général et la Communauté urbaine de Bordeaux. Au départ, l'idée communément admise était de cesser tous les prélèvements dans la nappe éocène, menacée, et de chercher dans l'oligocène surtout des ressources en eau alternatives. Ce n'est plus aussi simple. **Quatre solutions** sont aujourd'hui sérieusement étudiées :

Dans l'Entre-deux-Mers, la nappe alluviale de la Garonne offre, moyennant un investissement de 20 millions d'euros, une perspective de production de 4,5 millions de mètres cubes d'eau par an.

Dans la nappe oligocène de Sainte-Hélène, les collectivités du nord et de l'agglomération bordelaise pourraient puiser 5 millions de mètres cubes par an, mais le forage est coûteux : 25 millions d'euros.

Dans le Nord-Médoc, les collectivités de la pointe devraient aller chercher plus au sud dans les nappes éocènes et oligocènes quelque 2 millions de mètres cubes par an pour un investissement voisin de 10 millions d'euros.

La couche crétacé du Sud-Gironde intéresse beaucoup les collectivités du sud et de l'agglomération bordelaise. Elle semble avoir le potentiel le plus important mais il faudra investir au moins 35 millions d'euros.

**© 2007 Sud Ouest. Tous droits réservés.**

Numéro de document : news·20070913·SO·130907a28539

**PUBLI-C** news·20070913·SO·130907a28539

Ce certificat est émis à **Service Documentation CG33** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-05-04**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**SUD OUEST**

Sud Ouest

vendredi 21 septembre 2007, p. 12

**Recherche d'eau en Gironde**

Jean-Bernard Gilles

Il n'y a certes pas matière à s'alarmer. La **Gironde** ne manque pas d'**eau**. Et l'été pluvieux qui a fait suite à un hiver sec et à un printemps humide a plutôt reconstitué les nappes de surface de notre département. Ce qui préoccupe les membres de la commission locale de l'**eau** présidée par Pierre Ducout, le maire de Cestas, c'est la diversification de nos prélevements. Les nappes profondes de l'Eocène et parfois celles de l'Oligocène sont surexploitées. Et c'est le Smegreg, le syndicat mixte d'études créé par la Communauté urbaine de Bordeaux et le conseil général, qui est chargé de cette **recherche** de nappes alternatives. Plusieurs solutions sont d'ores et déjà avancées dans la nappe alluviale de la Garonne dans l'entre deux mers, la nappe oligocène de Sainte Hélène et les nappes profondes du Médoc. Il y a quelques jours, un forage sismique a été mis en oeuvre dans la nappe du Crétacé à Cabanac et Villagrains dans le sud du département (notre reportage photos). Financé par l'agence de l'**eau** Adour Garonne, la CUB le conseil général de la **Gironde**, il est prometteur. Il pourrait produire 10 millions de mètres cube par an. Il s'agit aujourd'hui de définir son potentiel réel (épaisseur, géométrie) avant modélisation. Résultat du test : fin d'année. L'investissement dans le forage lui-même, s'il était confirmé, serait de l'ordre de 35 millions d'euros pour alimenter en **eau** le sud du département et l'agglomération bordelaise.

Contact pour précisions techniques sur les légendes si nécessaire : Bruno de Grissac, tél : 05.57.01.65.65. ou 06.74.53.05.05.

© 2007 Sud Ouest. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20070921-SO-0ed2209070497

**PUBLI-C** news-20070921-SO-0ed2209070497

Ce certificat est émis à **Service Documentation CG33** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-05-04**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

# Vive la Forêt : des projets attendus au coin du bois

**ENVIRONNEMENT** Poursuites contre des projets d'équipement, surveillance des dossiers des communes littorales... L'association de défense de la forêt reste très active

**D**imanche dernier se tenait à Lacanau l'assemblée générale de Vive La Forêt (VLF). Le président de l'association Patrick Point est revenu sur les actions menées par Vive La Forêt qui lutte pour la défense du massif forestier et du littoral Girondin. PPRI, PLU, Scot, POS... l'association a défriché la jungle des sigles et passé au crible les projets des villes d'Hourtin, Carcans, Naujac et Lacanau.

Première ville incriminée, Hourtin et le projet de création d'un port auquel VLF était totalement opposé et pour lequel leurs arguments portés devant la justice ont donné raison à VLF puisque le port ne verra pas le jour; une victoire.

Un recours devant le Tribunal Administratif (TA) concernant l'extension de la zone d'activité économique est en cours pour la même ville. En cause, le manque de compensations compte tenu des drainages importants prévus.

Pour le même motif un référendum a été déposé au TA contre le projet de parc photovoltaïque qui prévoit le défrichement de 73 hectares.

## Solaire et éolien surveillés

La ville de Carcans ensuite, suivie de très près par VLF pour le projet de téleski, soutenu à l'époque par le maire de la ville Henri Sabarot. Même si le projet semble avoir été abandonné, l'association veille. Carcans, également scruté pour son plan local d'urbanisme (PLU), qui selon VLF «comporte bien trop d'exceptions qui peuvent être dangereuses».

Naujac est le mauvais élève. L'association a attaqué en 2013 le projet de parc photovoltaïque pour non-respect de la loi littoral et regarde à



Le président, Patrick Point et la vice-présidente Brigitte Dupuy. PHOTO E.V.

deux fois les projets de parc éolien et d'usine de production de granulés.

Pour ce dernier projet VLF regrette « le manque de recul et de cohésion sur l'implantation d'usine telle que celle-ci ».

## Lacanau : vague d'inquiétude

Dimanche, Lacanau n'a pas échappé au rouleau compresseur VLF qui garde un œil sur les orientations qui pourraient être prises par la commune, compte tenu de sa situation financière. VLF de préciser : « Avec les grands travaux engagés sur le front de mer, Lacanau s'est endetté et nous craignons que la commune soit obligée de céder à un plan urbanisation important ».

Pour ce qui est du dossier sur la construction de 500m<sup>2</sup> en pleine forêt et en toute illégalité, semble-t-il (notre édition du 10 juillet), VLF a saisi par le biais de son avocat le procureur

de la République. Une enquête est en cours

VLF plaide pour que les maires demandent la révision des Plans de Préventions des Risques du Littoral (PPRL). La situation ayant évolué depuis sa création en 2001 il semble inappropriate aux situations actuelles. « Certains permis de construire obligés d'être accordés par les maires dans des zones qui sont devenues à risque » se désole VLF.

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) des lacs médocains reste le cheval de bataille de Vive La Forêt, qui après avoir été débouté en juin 2013 d'une première requête en a redéposé une nouvelle devant le TA de Bordeaux.

En cause selon VLF : en plus de l'absence de concertation et de l'insuffisance des documents fournis, le Scot ne respecte pas la loi littoral, il y aurait une utilisation abusive et

infondée du qualificatif d'agglomération et une urbanisation non limitée dans les zones proches du rivage ». Le jugement est attendu le 2 décembre prochain. Découlant du Scot, le Plan local d'urbanisme (PLU) de Lacanau, reste également dans le collimateur de l'association.

Participant au comité de concertation de Lacanau sur l'avenir du front de mer, VLF a abordé le sujet en présentant le scénario qui semble ressortir des réunions comme le seul viable à terme.

Le scénario de la délocalisation des activités et des biens permettant de restaurer la dune et « à Lacanau Océan de vivre à l'abri de sa dune retrouvée ».

Présenté ainsi, VLF semble adhérer à cette solution qui ne reste pour le moment qu'une hypothèse pour l'horizon 2050.

Erika Valette

## « Le projet de la CUB est alarmant »

**POLITIQUE** La députée, le maire de Lacanau et Le maire de Carcans-Maubuisson se sont joints à l'assemblée pour participer au débat

**Laurent Peyrondet, maire de Lacanau.** À propos du PLU de Lacanau : « notre plan ne fait état que de projets d'urbanisation limités sur Lacanau Ville et Océan ».

À propos de l'application de la loi littoral : « ... il faut voir que finalement que 95 % de la côte aquitaine a été préservé depuis les années 70 et le projet de la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine ».

À propos de l'agenda 21 « nous nous sommes engagés sur sa mise en place lors de notre campagne municipale et au jour d'aujourd'hui nous avons mis en place un groupe de travail dans ce sens ».

**Pascale Got, Député de la Gironde** À propos de l'érosion côtière : « Un comité stratégique et technique du trait de côte s'est récemment créé pour donner une stratégie nationale sur l'érosion côtière... la culture du risque s'organise progressivement ».

**Henri Sabarot, Maire de Carcans-Maubuisson.** À propos de la loi littoral : « Carcans dispose d'une longueur sur l'océan de 32 kilomètres alors, parfois, les limites administratives prennent le pas sur les limites géographiques et du coup sont compliquées à appliquer ».

À propos de captage d'eau potable dans le médoc : « Un sujet qui



L. Peyrondet, P. Got, P. Point, B. Dupuy et H. Sabarot. PHOTO E.V.

devrait intéresser VLF, car il est très alarmant que la Communauté Urbaine de Bordeaux qui a des soucis d'eau potable ait un projet de champs captant (un territoire de captage d'eau potable souterraine, dans une nappe phréatique pro-

fonde) dans le Médoc... ceci pourrait mettre en péril le massif forestier car pour un tel forage il n'y a pas de recul concernant les conséquences sur les nappes phréatiques superficielles qu'utilisent nos forêts »



mercredi 1 avril 2015

[Votre édition du soir est disponible sur soir.sudouest.fr](http://soir.sudouest.fr)

## Les champs captants inquiètent les forestiers

[0 commentaire](#)

Publié le par

[Maryse Mano](#)



L'assemblée représente 300 propriétaires forestiers et 12 000 ha. ©

*Photo M. M.*

"

Ucmedi matin, l'association de DFCI (défense contre l'incendie) qui regroupe 300 propriétaires forestiers du Porge a ouvert son assemblée générale par une minute de silence à la mémoire de Michel Jambes, syndic et conseiller technique disparu récemment. Au renouvellement des cinq membres du tiers sortant se sont ajoutés Dominique Blanc et Benoit Gardelle en remplacement de Michel Jambes et Jacques Le Bot, démissionnaire.

### Publicité

Cette année, la DFCI a fait l'achat d'un 4x4 d'occasion pour tracter la cuve réserve d'eau qui assure la surveillance d'après incendie. Au chapitre des travaux prévus en 2015, il y a le reprofilage de trois pistes : celle de Ducamin, celle de Patrille et celle de Campagne pour un total de 13 943 € TTC. Travaux fortement subventionnés, 3 870 € restant à charge pour la DFCI. Même chose pour la couverture du réservoir d'eau à l'Escoure du bacht : 2 440 € à charge de la DFCI sur un total de 8432 € TTC. Le président Alain Blanc rappelle que le budget 2015 s'établit à 46 533 euros dont 5500 en investissement.

### Sécheresse

Lors des questions diverses, les propriétaires forestiers ont décidé de ne pas payer la taxe, non obligatoire, instituée par France-Bois-Forêt au lendemain de la tempête. Puis, Dominique Blanc a alerté l'assemblée sur le risque de sécheresse que fait courir le captage dans la nappe phréatique à Saumos et Sainte-Hélène pour alimenter la CUB en eau potable. Si ces deux communes sont concernées au premier chef, la partie Est du Porge pourrait l'être, selon la baisse de niveau de la nappe. Et de conclure sur la nécessité pour les DFCI de faire d'ores et déjà des tests.

Maryse Mano

- [Le Porge](#)
- [CUB](#)
- [forêt](#)

# Des forages d'eau qui fâchent

**MÉDOC** Un projet de champ captant prévoyant 14 forages pour alimenter une partie du département inquiète les sylviculteurs

JULIEN LESTAGE

jlestage@ sudouest.fr

Les sylviculteurs du Sud-Médoc sont en alerte. Dans leur avis, le projet d'exploitation de grande ampleur d'un champ captant en eaux souterraines profondes permettant de produire de l'eau potable pour alimenter Bordeaux Métropole. Le schéma réalisé fixe onze forages sur la seule commune de Saumos. Trois autres forages sont localisés sur les secteurs de Lacanau, Le Temple et Sainte-Hélène. Au total, selon une première simulation réalisée par Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (Semegred) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), les prélèvements envisagés seraient de l'ordre de 10 millions de m<sup>3</sup> par an. Une ressource nouvelle qui permettrait de soulager une situation de surproduction des nappes d'eau profondes qui alimentent aujourd'hui toute la zone de l'agglomération bordelaise et ses environs.

**« Lepin, c'est l'eau »**

« Nous ne voulons pas rentrer dans un conflit d'usage de l'eau. Nous comprenons les besoins de la zone urbaine. Mais les études qui nous ont été présentées montrent qu'il y a un impact tout à fait possible sur la nappe de surface. Cette eau de surface, nous rappelons qu'elle permet au pôle maritime de pousser. La période de l'été pourrait devenir assez problématique », résume Jean Péragollo, président de l'association locale de Défense de la forêt contre les incendies (DPCI) et élu au Centre régional de la pro-

priétaire forestière d'Aquitaine. Dans une étude de 2012, produite par le Semegred et le BRGM, il est d'ailleurs relevé que « les résultats de simulation semblent indiquer que la mise en œuvre du champ captant à Sainte-Hélène-Saumos n'induit pas pour les réservoirs de déstockage significatif ». Toutefois, dans les conclusions de ce même rapport, les experts estiment qu'un test dans des conditions climatiques plus sévères permettrait de disposer d'éléments complémentaires pour apprécier l'impact du projet dans des conditions de recharge moins favorables et de s'assurer que les variations de stock restent acceptables ». En clair, le facteur climatique est à l'origine de bien des incertitudes pour cette gestion de la ressource en eau.

**« Rien de définitif »**

Bruno de Grissac, le directeur du Semegred, considère que les inquiétudes des sylviculteurs sont légitimes. Pour autant, le cadre assure que « le projet dévoilé aujourd'hui n'a rien de définitif. Il s'agit de travailler sur un schéma permettant de vérifier la faisabilité. Nous rentrons maintenant dans une phase de concertation ». Toujours selon lui, « une possibilité consisterait à davantage disperser les forages et à se déplacer vers le sud et l'ouest. Ce serait la garantie d'un effet quasi nul sur les nappes d'eau de surface ». En revanche, l'option augmente le coût des travaux. Plus on s'éloigne de la zone urbaine, plus les investissements seront importants pour transporter la ressource. »

Le représentant du Semegred assure que « la solution environne-



**« Nous ne manquons pas d'eau dans le département. L'erreur est d'avoir concentré le prélèvement dans un même secteur »**

mentale la plus acceptable sera tenue. Nous ne manquons pas d'eau dans le département. L'erreur est d'avoir concentré le prélèvement dans un même secteur, celui de l'agglomération bordelaise. Ce qui a eu pour conséquence

d'épuiser la ressource. Il faut maintenant passer à un autre mode de gestion de notre stock. »

**Une réunion publique**

Pour Anne-Lise Jacquet, vice-présidente de la Métropole chargée de l'eau et de l'assainissement, « dans le travail de communication de ce dossier avec les partenaires locaux, il y a sans doute eu un manque de clarté. Aujourd'hui, un groupe de travail a été lancé. L'objectif est que tout le monde puisse s'exprimer ». L'élue ne manque pas non plus de préciser que « si Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage du projet,

André Prouvoyer et Jean Péragollo à Saumos, sur la propriété forestière du premier : « les captages ne doivent pas affecter les eaux de surfaces ». PH.J.L.

Il s'inscrit dans le cadre d'un schéma de gestion de l'eau obéissant à des préconisations dictées par l'Etat. Et qu'il ne s'agit pas seulement d'alimenter Bordeaux, mais les territoires urbains voisins. » Dans ce dossier, un autre sylviculteur médocain se fait entendre. André Prouvoyer, habitant à Saumos, demande qu'une réunion publique sur le sujet du champ captant soit organisée pour informer les populations. Enfin, Henri Sabarot,

le président du Schéma d'aménagement et de gestion des Lacs Médocains, se veut vigilant. « Sur la question de l'eau, il faut faire œuvre de solidarité. Mais nous n'accepterons pas que nos nappes superficielles puissent être impactées ».

Aujourd'hui, justement, à Sainte-Hélène, une réunion du groupe de travail est prévue pour « approfondir » le dossier du champ captant.



Sur le site du captage d'eau potable du Thil. ARCHIVES STÉPHANE LARTIGUE

## Le Grand Bordeaux est sous pression

**EAU POTABLE** Touchée par une pollution en 2011, la source de Gamarde est en voie d'abandon. Heureusement, la consommation d'eau baisse

La centrale nucléaire du Blayais est de très loin le plus gros utilisateur d'eau de tout le département de la Gironde. Le refroidissement de ses quatre réacteurs engloutit chaque année plus de 4,8 milliards de m<sup>3</sup> d'eau. Heureusement, elle n'est pas puisée dans les réservoirs d'eau potable, mais dans l'estuaire. Si l'on met de côté la centrale nucléaire, la consommation d'eau représente en Gironde à peu près 290 millions de m<sup>3</sup> par an. C'est l'agriculture qui en consomme le plus (43 % de la ressource), devant l'eau potable (42 %) et l'industrie.

Souvent désignée comme un prédateur insatiable, l'agglomération de Bordeaux ne représente qu'une petite partie de la consommation d'eau potable du département : 40 millions de m<sup>3</sup> par an. La situation est néanmoins tendue dans l'agglomération, surtout de-

puis 2011 et la mise à l'arrêt de deux sources importantes après une pollution d'origine industrielle. D'autant que la Métropole vient de décider de se passer de l'une d'elles (la source de Gamarde), dont la remise en route est jugée problématique. Désormais, on cherche des ressources de substitution. L'objectif du Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Gironde est de trouver 20 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires par an, dont la moitié pour les consommateurs du Grand Bordeaux.

La pollution des sources du Thil et de Gamarde, le 19 juillet 2011, avait mis en lumière la fragilité de la situation. Cet été-là, l'Agence régionale de santé avait découvert du perchlorate d'ammonium, un composant du propérgol utilisé par l'industriel poudrier SME (devenu Héralès), voisin du site, dans

l'eau potable. Le Thil et Gamarde étaient aussitôt fermés par mesure de précaution. La Communauté urbaine (devenue Bordeaux Métropole) perdait d'un coup deux apports représentant près de 20 % de sa consommation. Une plainte contre SME court toujours et on attend encore le rapport de l'expert judiciaire. Sans l'attendre, Héralès a suivi l'injonction de la préfecture et mis en service une station d'épuration.

**Lutte contre les fuites**

Presque quatre ans après cet incident, la source du Thil n'est que partiellement rouverte. Celle de Gamarde, en revanche, ne le sera pas. « Le sous-sol a été très chahuté, cela complique trop les choses », explique Anne-Lise Jacquet, vice-présidente de la Métropole chargée de l'eau. Si l'agglomération pense pouvoir s'en passer, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, sensibles au prix de l'eau et aux campagnes de communication, les particuliers consomment moins d'eau

qu'avant (baïse d'environ 10 % en 10 ans). Le délégué à l'eau, le Lyonnais, fait lui aussi des efforts : son contrat lui fixe un objectif de réduction de la consommation qu'il a déjà dépassé, avant même le terme du contrat. L'un des gros moyens d'actions est la lutte contre les fuites dans le réseau. Aujourd'hui, sur 100 litres prélevés dans les nappes profondes, 20 litres sont encore perdus à cause des fuites dans le réseau.

Enfin, Bordeaux Métropole cherche activement des ressources de substitution. 14 nouveaux forages sont prévus d'ici à 2020, entre Saumos et Sainte-Hélène, pour dégager une vingtaine de millions de m<sup>3</sup> annuels supplémentaires (voir ci-dessus). « Attention, nous sommes chef de file technique, mais cette eau ne sera pas que pour la Métropole. Elle est pour tout le Sage. Au-delà de Bordeaux, une partie ira vers l'Entre-deux-Mers, une autre vers le Sud Gironde », souligne Anne-Lise Jacquet.

Denis Lherm

# L'eau du Médoc attendue pour 2021

Selon le calendrier posé par Bordeaux Métropole et le Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde, le projet d'un champ captant en eaux souterraines profondes dans le secteur du Sud-Médoc permettant d'alimenter la zone urbaine de Bordeaux et ses alentours pourrait être mis en service en 2021.

Avant cette date, la concertation et les études sur la faisabilité du projet vont devoir convaincre élus locaux et sylviculteurs. Sur le sujet, une réunion s'est tenue mardi dernier à Sainte-Hélène.

# Médoc

## La qualité et la quantité de l'eau à l'étude

**ENVIRONNEMENT** Face à la croissance constante de la population, une augmentation des besoins en eau se fait sentir. Le Sud-Médoc devra renforcer ses capacités de production

JULIEN LESTAGE

lestage@ SudOuest.fr

**L**a thématique de l'eau colle à l'actualité de la presqu'île. Elle s'est animée ces derniers jours autour d'un premier dossier. Le projet d'un champ captant sur le secteur géographique des communes de Sainte-Hélène-Saumos. Ce champ captant, baptisé les Landes du Médoc, aurait pour vocation d'alimenter en eau de substitution l'agglomération bordelaise. Le dossier porté par Bordeaux Métropole a eu pour effet de provoquer la grogne des agriculteurs médocains. Lesquels demandent maintenant des garanties sur la préservation de la nappe de surface, qui est essentielle pour la forêt de pin maritime. Les échanges sont en cours (voir « Sud Ouest » du 23 avril).

En parallèle de ce dossier, le Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (Semegred) travaille sur une autre problématique concernant ce même secteur du Sud-Médoc. Les services de l'eau courrant cette zone géographique connaissent des problématiques variées liées à la quantité et à la qualité de la ressource. Demain, dans cette partie du Médoc, il s'agira en plus de faire face à une augmentation des besoins en eau due à une croissance de la population constante.

### Excès de fluor

Pour régler ces difficultés, le Semegred et les services de l'eau concernés (syndicat Arsac-Cantenac-Margaux-Soussans, commune de Brach, Syndicat de Castelnau, commune de Lacanau, syndicat Lamarque-Cussac-Arcins, commune du Pian, syndicat Ludon-Macau Labarde, syndicat Saumos-Le Temple, commune de Sainte-



Si le Médoc ne manque pas d'eau, la gestion de la ressource devra être optimisée. PH : S.O.

Hélène), se sont réunis à de nombreuses reprises entre 2013 et 2014. Dans sa partie orientale, le sud-Médoc est confronté à des problèmes de qualité de l'eau.

En résumé, les captages de la commune de Le Pian-Médoc et des syndicats d'Arsac-Cantenac-Margaux-Soussans, de Castelnau et de Ludon-Labarde-Macau enregistrent un excès de fluor qui dépasse les normes autorisées.

S'il dilution permet de régler le problème, les études démontrent « l'absence de ressources alternatives aux nappes fluorées ». Un problème d'autant plus difficile à résoudre que l'accroissement démographique est important sur ces communes proches de l'agglomération bordelaise.

À l'ouest du territoire, la com-

mune de Brach est confrontée à des concentrations en fer excessives. Elle devra aussi faire face à un renforcement des capacités de production. Sur cette commune, la très forte pression urbanistique n'aura échappé à personne...

Lacanau semble pouvoir assurer de manière indépendante sa sécurité d'approvisionnement. Elle fait face aujourd'hui à cette même croissance démographique qui caractérise le Sud-Médoc.

Le syndicat de Saumos-Le Temple ne dispose que d'un seul forage de production. L'impact du champ captant des Landes du Médoc rendrait impossible son utilisation. L'approvisionnement de Sainte-Hélène est notamment sécurisé par une interconnexion avec le syndicat de Castelnau.

### Les solutions envisagées

Pour répondre aux problématiques rencontrées, un forage d'exploration est aujourd'hui en cours à Castelnau, sur le lieu dit Macavin. En cas de résultat positif, « le premier bénéficiaire serait le Syndicat des eaux de Castelnau », précise le Semegred. Une mutualisation à l'échelle de plusieurs services de l'eau du Sud-Médoc pourrait être envisagée « si le potentiel de la ressource dévoilée par ce forage est fort », relaie encore le Semegred.

Enfin, outre des solutions de forage plus locales pour les autres communes et syndicats, l'hypothèse d'un raccordement au futur champ captant des Landes du Médoc est évoquée. Cette solution, à moyen terme et au titre des mesures compensatoires, est déjà une certitude pour le Syndicat de l'eau Saumos-Le Temple.

# Pins et forages ne font pas bon ménage

**LE TEMPLE** Élus et sylviculteurs, qui se sont réunis vendredi, ne voient toujours pas d'un bon œil le projet de champ captant qui alimenterait la région bordelaise en eau potable

**L**es sylviculteurs sont venus nombreux au Temple vendredi à l'appel de leur syndicat pour une réunion d'information sur le projet de champ captant qui doit alimenter Bordeaux et sa région en eau potable. Une eau que l'on puiserait dans la nappe profonde du Médoc où 14 forages sont envisagés dont 11 sur la seule commune de Saumos (« Sud Ouest » du 23 avril).

Limitée aux abords du Sud-Médoc, la fronde des sylviculteurs a pris une dimension départementale. Toujours associé aux réunions et ateliers de travail, le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest veut désormais créer un rapport de force avec les maîtres d'œuvre : Bordeaux Métropole et le Smegreg (Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) notamment.

**« On fait courir de gros risques à la sylviculture en lui demandant de sauter dans l'inconnu dans un contexte de changements climatiques »**

C'est ce dernier qui est accusé de vouloir forcer la main aux sylviculteurs. Pour Jean-Jacques Héraud : « On fait courir de gros risques à la sylviculture en lui demandant de sauter dans l'inconnu compte tenu des changements climatiques. »



Une assemblée de plus en plus hostile aux champs captant. PHOTO M. M.

## Aucune étude d'impact

À l'heure actuelle en effet, aucun expert n'est capable de préciser l'impact qu'auraient les forages en eau profonde sur la nappe de surface, celle qui irrigue les pins. Pas question dans ces conditions de donner un aval aux forages. Le syndicat réclame une étude faite par un cabinet indépendant qu'il choisirait. À défaut de certitude sur la survie des pins, les sylviculteurs s'opposeraient au projet et demanderaient une mutualisation des sources d'approvisionnement.

Les Landes du Médoc ne sont pas les seules à pouvoir alimenter les villes en eau. C'est aussi le cas d'une nappe en Sud-Gironde ou encore de la Garonne dont il faudrait traiter l'eau. Celle du Médoc a l'avantage d'être proche, une canalisation de 28 km suffirait à l'acheminer. Elle est donc moins chère et de bonne qualité. Mais la raison économique n'est pas forcément la meilleure.

Dans la salle, les maires des communes impactées font part de leurs griefs. « La méthode du se-

cret » selon Laurent Peyrondet, maire de Lacanau, qui compare la technique d'implantation des champs captant à celle des grands lobbies, en catimini.

Des élus du Temple s'interrogent sur ces champs dont la seule présence pourrait interdire d'autres activités économiques. Ceux du Porge soulignent la pression de la métropole vis-à-vis des plages, des forêts et désormais l'eau sans pouvoir instaurer un dialogue d'égal à égal.

**Maryse Mano**

Sud Ouest Médoc -  
04/07/2015 - p.19

**PAROLES DE MÉDOCAIN**



**Henri Sabarot** PHOTO F. COTTEREAU

**« Nous n'accepterons pas que les nappes superficielles, qui conditionnent la sylviculture, l'agriculture et l'environnement, puissent être affectées par le projet d'un champ captant en Médoc »**

Henri Sabarot, le président la CLE du SAGE des Lacs Médocains

## SAUMOS



**Virginie Bitterly, Manuel Ruiz, Valérie Charles, élue samedi, et Anne Constantin.** PHOTO B.D.

# Valérie Charles élue maire

Après l'élection dimanche dernier, de Céline Rey pour compléter le conseil municipal, suite à la démission de Freddy Gaillardo de son poste de maire et de conseiller municipal, s'est déroulée une semaine importante de tractation pour présenter un candidat commun au poste de maire.

Claudette Moutic avait été claire : elle serait candidate. Au cours d'une réunion jeudi soir, il semble qu'elle ne pouvait compter que sur cinq personnes, les autres étant hésitantes, mais pourtant, ce soir-là, aucun nom d'opposant à Claudette Moutic n'avait été avancé. Samedi 4 juillet, à seize heures, le Conseil municipal s'est donc réuni, et Claudette Moutic a posé sa candidature.

### Une candidature surprise

C'est alors que Valérie Charles a annoncé, qu'après une réflexion de seulement quelques heures, elle posait sa candidature au poste de maire. Lors du vote, Claudette Moutic obtint cinq voix, et Valérie Charles, obtenant dix voix est élue maire. Remerciant les élus pour leur confiance, elle leur assura qu'elle aurait besoin d'eux, et en espérait beaucoup. Avant de passer à l'élection des adjoints, une réunion à huis clos a été demandée afin de s'entendre sur

les noms proposés, ce qui, devant la soudaineté de sa décision, n'avait pas été fait avant. A donc été proposé au poste de premier adjoint Manuel Ruiz, qui avait été pressenti par Claudette Moutic si elle avait été élue. Il a accepté ce rôle, devant l'insistance de la nouvelle élue. Deuxième adjoint proposé, Anne Constantin, troisième, Virginie Bitterly. Manuel Ruiz élu avec 14 oui et un blanc, Anne Constantin 12 oui et 3 blancs, Virginie Bitterly 12 oui et 3 blancs.

### Sans étiquette

Valérie Charles habite Saumos depuis cinq ans, et est élue depuis mars 2014. Cette directrice à Bordeaux Métropole en charge du foncier est sans étiquette affichée. Ce qui l'intéresse pour son village, c'est le cadre de vie au sens large :

« Je tiens, dans le cadre de la restructuration des CdC, à affirmer le rôle des petites communes, et notre gros dossier sera le PLU qui sera engagé d'ici la fin de l'année. Nous serons également extrêmement vigilants à propos des champs captants mais nous attendons d'avoir plus d'informations sur ce sujet ».

Autres soucis, préserver la qualité de vie de Saumos, et faire en sorte de l'animer davantage.

**Bernard Duporge**

# « L'eau n'est pas à la ville »

**SAUMOS** Élue maire le 4 juillet, Valérie Charle, également directrice en charge du foncier à Bordeaux Métropole, reste dans l'attente dans le dossier de champ captant

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**ÉMILIE GOMEZ**

lesparre@sudouest.fr

Résidente de Saumos depuis seulement six ans, Valérie Charle, directrice en charge du foncier à Bordeaux Métropole, a été élue maire (sans étiquette) au début du mois de juillet par un Conseil municipal partiellement renouvelé après la démission de Freddy Gaillardo. Elle devra cumuler ses deux fonctions, alors que le territoire est en émoi à cause du dossier de champ captant des Landes du Médoc, qui doit alimenter Bordeaux et sa région en eau potable, puisée dans la nappe profonde du Médoc où 14 forages sont envisagés, dont 11 sur la seule commune de Saumos.

« SudOuest ». Vous avez été élue maire de Saumos par le Conseil municipal. Pourquoi vous êtes-vous lancée ?

**Valérie Charle.** Depuis toujours, je m'intéresse à la politique et à la gestion de la vie de la cité. Je ne serai pas maire pendant trente-cinq ans car je ne tiens pas à faire une carrière politique, mais je trouvais intéressant d'intégrer une équipe. Si la décision a été prise rapidement, elle a été mûrement réfléchie. C'est un challenge de mettre les mains dans le cambouis, surtout dans une petite commune comme celle-là, où on n'a pas une grande marge de manœuvre.

Quel genre de maire comptez-vous être ?

Les deux mots que j'ai utilisés sont « impulsion », parce qu'on est là pour impulser des projets pour le développement de la commune, et « coordination », car je crois beaucoup au transfert de responsabilité et à l'association dans la réflexion.

Quand on a discuté sur qui pouvait être candidat, c'était un des éléments mis en avant dans les discussions. On va mettre en place les premières réunions de toutes les commissions pour bien travailler.

**« Il s'agit de mesurer les impacts sur la nappe superficielle et les éventuels risques sur l'exploitation forestière »**

Justement, quels sont les premiers dossiers dont vous voulez vous occuper ?

Nous avons des obligations imposées par l'État, notamment concernant la mise en accessibilité des établissements au public. C'est très impactant pour une commune aussi petite que la nôtre, qui a des marges financières extrêmement réduites. On a des gros chantiers comme la transformation du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme).

Le projet de territoire sera réfléchi au niveau de la commune. L'objec-



Valérie Charle : « Il y a une concentration des forages sur la seule commune de Saumos ». PHOTO E.G.

tif est de bien prendre connaissance des capacités de la commune et, en lien avec ces capacités, essayer de mettre en place quelques projets.

Bordeaux Métropole fait partie des négociations sur le projet de champ captant des Landes du Médoc. Vous êtes directrice en charge du foncier. Comment comptez-vous vous agir en tant que maire ?

Pour éviter qu'il n'y ait pas d'interférences ? Je ferai la part des choses. S'il le faut, je déléguerai à l'adjoint en charge du dossier. Mais normalement, il ne devrait pas y avoir de souci. De toute façon, Bordeaux Métropole n'est que maître d'ouvrage. Celui qui décidera de l'utilité publique éventuelle de ce champ captant est l'État, via le préfet.

Votre prédécesseur était opposé à

ce dossier. Quelle est votre position ?

Elle est la même qu'à l'époque où Freddy Gaillardo s'y était opposé : j'attends de voir le résultat d'un certain nombre d'études. C'est de la ressource en eau, c'est ce qu'on essaye d'expliquer, et l'eau n'appartient pas à Saumos. On comprend les craintes qui existent, notamment chez les sylviculteurs. Il y a une concentration des forages sur la seule commune de Saumos.

Le bureau d'étude est en train de voir s'il n'y a pas une possibilité d'équilibrer la charge des forages sur un périmètre plus large. Il s'agit essentiellement de mesurer les impacts sur la nappe superficielle et les éventuels risques, à terme, sur l'exploitation forestière.

On a besoin d'un certain nombre de garanties. En fonction de ces résultats-là, il est certain que la position de la commune sera différente.

# Médoc



Dans la salle des fêtes de Sainte-Hélène, au mois d'avril dernier, le Semegred était venu lancer la concertation sur le projet. ARCHIVES J.L.

## Dix millions de mètres cubes d'eau vers Bordeaux

**EAU POTABLE** Le projet d'un champ captant visant à alimenter Bordeaux Métropole se précise. Une poche entre Sainte-Hélène, Saumos et Le Temple est fortement pressentie

JULIEN LESTAGE

j.lestage@sudouest.fr

**L**e projet d'exploitation de grande ampleur d'un champ captant en eaux souterraines profondes sur le territoire du Médoc et permettant de produire de l'eau potable pour alimenter Bordeaux Métropole et les territoires urbains voisins se précise.

C'est du moins ce que laisse apparaître un document publié sur le site Internet du Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (Semegred).

**« 10 millions de mètres cubes par an d'eau, envisagés au niveau du champ captant, qui seraient ainsi acheminés par une chaîne de transfert »**

Rappelons que le chantier est dicté par la nécessité de trouver de nouveaux forages ayant pour objectif de fournir la zone urbaine de Bordeaux où les ressources en eau potable s'épuisent et connaissent parfois des épisodes de pollution.

**Des simulations menées**

Selon la carte présentée par le Semegred, la zone du champ captant pourrait bien se situer dans une « poche » géologique s'étirant entre

les communes de Sainte-Hélène, Saumos et Le Temple.

Dans ce document de présentation datant du 15 septembre dernier, le Semegred précise : « Au cours des études préalables, l'analyse de forages de reconnaissance et d'exploitation réalisés dans le Médoc a permis d'approfondir la connaissance géologique de la zone de Sainte-Hélène/Saumos/Le Temple actuellement peu renseignée.

Elles ont révélé la présence d'une formation oligocène d'épaisseur importante et suffisamment perméable pour contenir une nappe capable de supporter de forts prélevements. Elle est peu sollicitée, ce qui limitera les risques d'interférence entre usages. Elle est profonde et surmontée par plusieurs écrans imperméables naturels, qui la protègent des risques de pollution directe liée, notamment, à l'activité humaine ».

Dans ce même chapitre dédié au champ captant, il est aussi indiqué que « les informations recueillies ont été complétées par la création d'un modèle hydrogéologique représentatif de cette zone. Les simulations menées ont permis d'ébaucher le projet de création d'un champ captant permettant un prélevement total de l'ordre de 10 millions de mètres cubes.

Les études sont poursuivies afin de préciser le nombre et l'implantation des forages pour permettre des prélevements en limitant les impacts tout en gardant la viabilité du projet ».

### Le transfert de l'eau

Autotal, ce sont donc 10 millions de mètres cubes par an d'eau, envisagés au niveau du champ captant, qui seraient ainsi acheminés par une chaîne de transfert.

Trois tracés principaux en zone rurale Médoc et deux dans la zone urbaine de Saint-Médard-en-Jalles sont à l'étude pour la pose de cette conduite de transfert. Dans la zone rurale Médoc, le tracé numéro 1, situé au nord, emprunte « la piste cyclable Bordeaux - Lacanau ». Sa longueur est de l'ordre de 21 km ». Le tracé numéro 2, plus rectiligne, passe par « des voies forestières. Sa longueur est de l'ordre de 18 km ». Enfin, le 3<sup>e</sup> tracé, qui est situé le plus au sud, « longe la route départementale 107 entre Le Temple et Saint-Médard-en-Jalles. Il est d'une longueur de 20 km ».

**« Les sylviculteurs médocains sont inquiets des conséquences des forages sur la nappe superficielle alimentant la forêt »**

Toujours sur son site Internet, le Semegred souligne que « la faisabilité de chacun de ces tracés est en cours d'analyse ».

### Huit collectivités concernées

Dans un schéma, le Semegred pré-

cise même la répartition de cette nouvelle ressource en eau potable. Huit collectivités sont concernées.

Sur les dix millions de mètres cubes par an d'eau, ce sont 1% pour le Syndicat des eaux et assainissement de Ludon-Labarthe-Macau, 6% pour la commune de Le Pian-Médoc, 55% pour le service d'eau de Bordeaux Métropole, 13 % pour le Syndicat d'alimentation en eau de Carbon-Blanc, 10 % pour le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Bonnetan, 7,5 % pour le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement des Portes de l'Entre Deux Mers, 4,5 % pour le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de La Brède et 3% pour le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Léognan et Cadaujac.

### Un calendrier fixé

Selon un calendrier présenté dans l'étude menée sur le champ captant, Bordeaux Métropole attend une mise en service pour fin 2020. L'enquête publique pourrait débuter en 2018.

Dans ce dossier, qui a rencontré une certaine hostilité chez les sylviculteurs médocains, ils se disent inquiets des conséquences des forages sur la nappe superficielle alimentant la forêt de production, c'est le préfet qui est le seul à autoriser la réalisation d'un tel projet, à l'issue d'une procédure réglementaire de déclaration d'utilité publique.

## SAINTE-HÉLÈNE

# La défense de la forêt en assemblée

Créé le 19 juillet 1914, l'association syndicale de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), a tenu, samedi dernier, sa 102<sup>e</sup> assemblée générale. « Comme la foire de Sainte-Croix, notre association est donc millésimée », a souligné avec humour Jean-Michel Huguet, le président en fonction.

Pas de grands travaux réalisés en 2015 puisque les autorisations nécessaires à leur réalisation sont arrivées en retard, en décembre seulement. De ce fait, le budget laisse apparaître un fonds de roulement de 67 000 euros. Des travaux d'entretien ont néanmoins été réalisés, et les plus importants, prévus en 2015 seront faits cette année. Et le bureau s'est d'ores et déjà penché sur les travaux pour 2017, afin d'obtenir des subventions européennes.

**Renfort à Saint-Jean-d'Illac**  
Le montant des cotisations reste inchangé, à 1,90 euro l'hectare, ce qui porte leur montant total à 24 000 euros, pour un fonctionnement de 26 000 euros. 12 000 euros sont reversés à la DFCI Bordeaux.

Côté incendie, un seul départ a été recensé l'an dernier sur une surface de 50 m<sup>2</sup>. La DFCI de la commune a toutefois prêté main-forte à Saint-Jean-d'Illac pendant deux jours l'été dernier, dans le cadre de la mutualisation.

« Cette mutualisation est bonne, mais, a commenté le président,



**Le bureau et une partie du public.** PHOTO B. D.

mais il faut un retour. Les bons élèves ne doivent pas payer les pots cassés pour les mauvais ! »

En 2016, afin de limiter les décharges sauvages en forêt, qui sont, hélas, « la preuve d'un manque total de civisme », huit barrières seront mises en place pour fermer certaines passes. L'identification des pistes sera également renforcée, les plaquettes numérotées ayant disparu.

### Le sujet champs captants

Le lieutenant Duteil a fait l'inventaire des points d'eau naturels dont il a constaté le mauvais état, et a préconisé de surveiller leur niveau, qui a tendance à baisser.

L'assemblée a finalement abordé le sujet délicat des champs captant. Alain Camedescasse, le maire,

a commenté le problème : « Je me bats contre ce projet, car personne ne peut mesurer exactement l'impact d'une telle réalisation. Ce que l'on sait, c'est que la nappe phréatique, dans laquelle les pins puisent leur eau, diminuera. »

Plusieurs groupes de travail examinent très régulièrement toutes les données, en relation avec le Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département (Smegreg). « La concertation se déroule bien » a précisé le maire de la commune.

À la fin de la réunion, le tiers sortant du syndicat a été réélu à l'unanimité.

### Bernard Duporge

Davantage de renseignements sur le site [www.smegreg.org](http://www.smegreg.org).

**SAUMOS**

La DFCI a invité les sylviculteurs et l'association Vive la forêt à son assemblée générale. PHOTO B. D.

# Les sylviculteurs veulent des réponses

L'assemblée générale de l'association locale de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), a été rapidement traitée, pour laisser place à l'inquiétude sylviculteurs. Ces derniers se posent des questions sur les conséquences des champs captants, destinés à fournir Bordeaux Métropole en eau, sur leur activité.

Des mesures ont été faites par la DFCI, pour pouvoir répondre à celles faites par les autorités, qui, il faut bien le dire, n'ont pas un langage toujours très clair en ce qui concerne les conséquences possibles de la baisse de la nappe de l'oligocène. De ces mesures, il ressort une différence de niveau entre deux printemps d'un mètre cinquante, les nappes s'étant rechargées avec les fortes pluies d'avant l'été. Les estimations prévues par les autorités faisaient penser à une baisse rassurante. Mais elles ont changé et, sur les dix mille hectares concernés, le

danger serait d'un niveau supérieur. Les pins deviendraient plus rares et de mauvaise qualité.

## « Qui va payer ? »

Le président de la DFCI, Jean Péragallo, s'est énervé. Il a invoqué le principe du pollueur-paye : « Ce sera pareil pour la perte de nos exploitations ? Quelqu'un paiera-t-il le manque à gagner ? » Il poursuit : « Nul doute que nos acheteurs feront alors comme pour les bois de la tempête, ils nous les achèteront à bas prix ! » Patrick Point, de Vive la forêt, a vilipendé la « valse-hésitation des spécialistes », qui « n'arrivent pas à déterminer la baisse des eaux et donc de chiffrer les dégâts possibles. » « Nous nous battons avec acharnement pour avoir des réponses. »

Le président Péragallo a repris la balle au bond : « Incroyable, Vive la Forêt se bat pour nous, alors que le

## LA COTISATION

La redevance DFCI est de 2,20 € par hectare, plus une taxe de 6 euros, avec une cotisation minimum de 16 euros. Toutes les propriétés de plus de 2 hectares doivent obligatoirement cotiser.

Syndicats des sylviculteurs ne fait rien ! »

Le sylviculteur André Prouvoyeur a alors pris la parole pour rappeler que les forestiers ne seront pas les seuls touchés. Tous le seront, car le paysage, la nature des sols pourra être différent, du fait du manque d'eau. Le président Péragallo a renvoyé la balle dans le camp des décideurs, taclant sans tendresse les maires du territoire. « Ils oublient que la fiscalité de la forêt abonde leur budget. »

**Bernard Duporge**

# La défense de la forêt en question

Publié le 22/11/2016 . Mis à jour le par Antoine Vallet de Payraud

[S'ABONNER À PARTIR DE 1€](#) [f](#) [t](#) [g+](#) [in](#) [0 COMMENTAIRE](#)



▲ « La forêt n'a pas retrouvé sa superficie d'avant la tempête », estime VLF. © PHOTO. J. L.

**ARTICLE ABONNÉS** En vingt-six ans d'existence, l'association Vive la forêt (VLF) s'est fait un nom dans la défense de l'environnement. Son assemblée générale, présentée par...

**E**n vingt-six ans d'existence, l'association Vive la forêt (VLF) s'est fait un nom dans la défense de l'environnement. Son assemblée générale, présentée par son président, Patrick Point, devait avoir lieu dimanche, salle de l'Escoûre, à Lacanau-Océan, en présence, après une première partie consacrée à l'adoption unanime du rapport moral et du rapport financier, de la députée PS du Médoc, Pascale Got, jour, Laurent Peyrondet, maire de Lacanau.

Publicité

Des actions en nombre

Les questions spécifiques à la commune, et plus précisément celles concernant Lacanau-Océan, ont fait partie des sujets évoqués par l'assistance dans sa composante canauaise. Ont également été abordés le devenir de l'ancienne base américaine, le centre médico-social du Moutchic ou encore un projet de senioriales, en plein processus d'adoption du Plan local d'urbanisme (PLU). Mais pour l'essentiel, la réunion a porté sur les trois points d'intérêt collectif en Médoc, c'est-à-dire la forêt, l'eau et les énergies renouvelables, évoquant la défense d'un paysage bientôt parc naturel régional ou les impératifs de la lutte aérienne contre l'incendie.

Pour l'association, la forêt n'a pas retrouvé la superficie d'avant la tempête, justifiant ainsi ses actions, comme à Lège-Cap-Ferret où elle tente de s'opposer à une coupe rase de 74 hectares sur le cordon dunaire, dans un plan de gestion sur quatre ans. « Une aberration », d'après elle. Les travaux ont pourtant commencé, avec, cependant, 34 hectares, sauvés du « massacre ». VLF a aussi contesté les champs de panneau solaire, comme ceux d'Hourtin (70 hectares), Vensac et Saint-Laurent, et a pu faire annuler un permis de construire au petit Moutchic.

Nappe oligocène à défendre

La députée Pascale Got a dû affirmer dans ce sens que si le Médoc devait s'inscrire dans le développement durable, le premier gisement résiderait dans les économies d'énergies et l'équipement des toits, parkings et friches existantes. Selon elle, le quota d'énergies vertes serait d'ailleurs largement atteint en Médoc et il ne faudrait pas aller au-delà. Les environnementalistes médocains n'ont pas eu, en revanche, pas de préoccupation à propos du nucléaire voisin.

Il a été également question de l'inquiétude vis-à-vis du projet de l'agglomération bordelaise de puiser jusqu'à 10 m<sup>3</sup> d'eau dans la nappe oligocène du Médoc. Un Si aucune décision n'est encore prise, Henri Sabarot devrait suggérer des alternatives, comme puiser dans la Garonne, ou bien économiser et améliorer le rendement des réseaux dont certains ont un taux de fuite jusqu'à 40 %. « Le système pénalise les bons élèves », a-t-il dit.

Une loi en décembre

Pascal Got devrait présenter une loi au Parlement en décembre, afin d'introduire la notion juridique du retrait du trait de côte. La loi littorale ne s'en trouvera en rien compromise. Elle permettrait de créer un nouveau zonage, avec la définition d'un territoire tampon de résilience temporaire entre des zones rouge et bleu, offrant de nouveaux outils de gestion du risque à disposition des communes sans caractère obligatoire. En outre, la loi propose de réviser les Plans de prévention des risques obsolètes et mettre en cohérence la pyramide des niveaux administratifs.

**SAUMOS**

# Pas d'augmentation des taxes locales en 2017

Vendredi soir, les habitants de Saumos ont répondu présents à l'invitation de la municipalité, en venant en nombre. Le maire, Valérie Charles, a rappelé, en préambule, que 2016 avait été un temps sans grandes réalisations dans la commune, même si le site Internet de la commune est en place depuis le mois de mai, que le journal municipal a évolué, et que des toilettes publiques ont été installées.

L'agenda de mise en accessibilité ayant été validé, la première tranche des travaux sera consacrée, en 2017, à la salle des fêtes. L'entretien des routes représentant un budget important, Valérie Charles souhaite que ces travaux, indispensables pour la sécurité et le lien social, soient pris davantage en charge, afin d'aider les communes au budget limité.

## Champs captant

En 2017, le Plan local d'urbanisme (PLU) va être mis en place. Ce sera une priorité, souligne le maire, pour définir de manière sûre et efficace, le devenir de la commune. Cela a un coût, le législateur préférant donner des moyens pour les PLU intercommunaux. « Nous souhaitons rester maîtres de notre aménagement et de notre qualité de vie, et nous fe-



Valérie Charles, entourée des élus. PHOTO B. D.

rons donc face. Cette année verra se réaliser le périmètre de protection du château d'eau.»

Valérie Charles précise, par ailleurs, que l'équipe municipale est entièrement mobilisée dans le suivi du dossier des champs captant, et que l'objectif est de garantir l'équilibre environnemental et économique des impacts du projet. « Je préfère une position éclairée et informée, ce qui demande le temps nécessaire, contrairement à la seule posture démagogique de ceux qui n'ont pas de décisions à prendre.»

En dépit des difficultés financières, les impôts locaux ne seront pas augmentés en 2017. Valérie Charles précise que, malgré les dotations, rien n'aurait été possible sans l'appui financier du sénateur Alain Anziani et de la députée Pascale Got.

Christian Lagarde, président de la Communauté de communes Médocaine, qui vient de dépasser 20 500 habitants, s'est dit « complètement à l'écoute de ses partenaires », dans le respect de leurs objectifs.

**Bernard Duporge**

# L'eau pour la Métropole : la colère des sylviculteurs

**MÉDOC** Le projet d'un champ captant visant à alimenter la Métropole et les territoires voisins en eau potable inquiète

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

C'est un dossier qui mécontente fortement les sylviculteurs médocains. Il s'agit du projet d'exploitation d'un champ captant en eaux souterraines profondes situées dans une « poche » géologique s'étirant entre les communes forestières de Sainte-Hélène, Saumos et Le Temple.

Le projet est dicté par la nécessité de trouver de nouveaux forages ayant pour objectif principal de fournir la zone urbaine de Bordeaux et ses environs en eau potable. Mais les sylviculteurs considèrent que le prélèvement prévu, dix millions de mètres cubes d'eau par an, est une menace réelle pour le massif et leur forêt de production. « Notre forêt a besoin d'eau pour vivre. Aujourd'hui, personne n'est capable de nous dire avec certitude quel sera l'impact réel de ce champ captant sur nos sols », lancent-ils.

#### Des ressources qui s'épuisent

Les ressources de la métropole en eau s'épuisent et ont déjà connu des épisodes de pollution. Il s'agit aussi de prendre en compte la demande en eau à l'échelle de la Gironde en lien avec une croissance démographique soutenue.

En clair, les nappes de l'Éocène et de l'Oligocène de la zone centre, celles qui contribuent aujourd'hui à alimenter en grande partie l'agglomération bordelaise et ses alentours, sont évaluées comme étant déficitaires. À force d'exploitation, la menace qui plane est une fragilisa-

tion de la structure de ces nappes et même de salinisation.

Pour répondre à ce constat réalisé par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de la Gironde, Bordeaux Métropole, via le Smegreg (Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) porte deux projets de champs captant pour diversifier la ressource : Sur le secteur de Belin-Beliet-Hostens-Saint-Magne et dans le Sud-Médoc. Le plus avancé est bien celui de la presqu'île.

#### Pour une contractualisation

Mardi dernier, dans la salle des fêtes de Saumos, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest est venu à la rencontre des forestiers locaux pour échanger sur le dossier. Le Syndicat a pu prendre note de l'hostilité des propriétaires à ce projet.

En réponse, Christian Pinaudeau, le secrétaire général du Syndicat, a plaidé en faveur d'une contractualisation avec Bordeaux Métropole, tout en disant que la position du syndicat est « a priori contre » le champ captant. « L'idée de la contractualisation serait d'obtenir une compensation pour les propriétaires forestiers qui seraient à l'intérieur du champ captant et aussi de pouvoir rediscuter à tout moment en fonction des résultats de terrain », dit-il. Une façon, toujours selon

tion de la structure de ces nappes et même de salinisation.

Pour répondre à ce constat réalisé par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de la Gironde, Bordeaux Métropole, via le Smegreg (Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) porte deux projets de champs captant pour diversifier la ressource : Sur le secteur de Belin-Beliet-Hostens-Saint-Magne et dans le Sud-Médoc. Le plus avancé est bien celui de la presqu'île.



Dans le Médoc, les sylviculteurs rappellent que la forêt a besoin d'eau pour vivre. PHOTO J.L.

## « L'impact sur les sols est nul »

Contactés, le Smegreg et Bordeaux Métropole ont évoqué les résultats des dernières études qui mesurent à travers un travail de projection et de modélisation les effets du projet de champ captant du Médoc et de ses forages sur la forêt locale. En résumé, les forages vont chercher de l'eau dans des nappes situées à 280 mètres de profondeur. La forêt, elle, s'alimente dans une nappe dite de surface. Selon une première étude du BRGM, l'effet du champ captant sur la nappe de surface pourrait provoquer une baisse du niveau d'eau qui serait inférieur à 10 cm. « L'effet est absolument neutre », relaie un représentant du Smegreg. D'autres études engagées par l'INRA et le BRGM, toujours en cours, travaillent à évaluer les effets sur la production forestière, la croissance de l'arbre.

Christian Pinaudeau, « de ne pas perdre la main sur ce dossier et d'éviter l'expropriation ». Au final, si Bordeaux Métropole est maître d'ou-

vrage du projet, c'est le préfet qui autorisera ou non la réalisation à l'issue d'une procédure et notamment de l'enquête publique. Le calendrier

« L'incidence que pourrait avoir le champ captant sur les nappes de surface qui alimentent la forêt est nul », précise encore le Smegreg. Des études que la Métropole et le Smegreg ont pu présenter au Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest. Ce qui expliquerait la position plutôt mesurée de ce syndicat, même si Christian Pinaudeau, son secrétaire général, affiche une position de principe qui est celle d'être hostile au projet. Dans ce dossier, le Syndicat cherchera surtout à jouer les intermédiaires. Sur le terrain, le Smegreg et la Métropole vont devoir continuer à concerter. Lors de la réunion de mardi, un représentant du Syndicat des sylviculteurs a lancé aux forestiers : « Dans ce dossier, que font vos élus locaux pour vous défendre ? ». J.L.

de la mise en service du champ captant serait prévu pour 2023. En attendant, les sylviculteurs ont décidé de ne pas baisser la garde.

LE PORGE

# Climat et champs captants inquiètent

Samedi, l'assemblée générale de la DFCI (Défense de la forêt contre les incendies.) s'est déroulée dans une tonalité pessimiste, face au risque accru d'incendie, en présence du maire Jésus Veiga. Celui-ci a fait part des projections climatiques du colloque du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui s'est achevé ces jours-ci à Bordeaux. Le climatologue Hervé Le Treut a précisé que l'Aquitaine serait la région de France la plus impactée par le réchauffement climatique : + 2°C à l'horizon 2030-2050 et une montée d'un mètre du niveau de l'océan, soit un climat proche de celui de l'Andalousie. Un scénario plus pessimiste que prévu qui va compliquer la lutte contre les incendies.

C'est dans ce contexte que le projet de forage des champs captants des landes du Médoc intervient. Jésus Veiga a précisé que les communes n'ont été contactées par la Métropole qu'en début d'année et que pour l'instant, le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) des Lacs Médocains, qui regroupe 13 communes, attend le résultat des études en cours avant de se prononcer.

La DFCI du Porge est particulièrement attentive à ce projet, qui risque



**Autour du président Alain Blanc en rouge, son bureau et Jésus Veiga.** PHOTO M. M.

d'assécher 10 000 à 15 000 hectares. On le sait, la nappe profonde où auraient lieu les forages influe sur le niveau de la nappe superficielle qui irrigue les pins.

Dominique Blanc a rappelé que le Syndicat des sylviculteurs s'oppose à ce projet. Beaucoup espèrent que la Métropole choisisse de puiser son eau dans la Garonne plutôt que dans le Médoc, même si le coût de traitement de l'eau n'est pas le même. Un choix politique et environnemental.

**Maryse Mano**

## PROGRAMME 2017

**CRÉATION DE DEUX FORAGES** dans le secteur dunaire, comme le souhaitent les pompiers, pour un coût global de 8 430 euros TTC, dont 80 % sont subventionnés. Reste à charge de la DFCI : 2 344 euros.

**EMPIERREMENT DE PISTE** sur la n°12 avec passage busé. 5 567 euros à charge pour la DFCI.

**INSTALLATION DE PANNEAUX** de sensibilisation grand public entre Le Porge et Le Temple et entre Lège et Le Porge.



## Le forage des champs captants prend l'eau

Au Temple, le sol du forage d'essai des champs captants s'est effondré dans la nuit de lundi à mardi, provoquant l'émoi des riverains. Déjà excédés par le bruit et les trépidations depuis la mi-avril, ils craignent pour leurs maisons situées à 60 mètres. Isabelle Thomas, de la direction de l'eau à Bordeaux-Métropole, assure qu'il n'y a aucun risque pour l'habitat, l'effondrement étant localisé. Une grue doit venir en fin de semaine pour soulever la foreuse qui est à l'arrêt. Il s'agit du troisième forage sur site qui atteint 120 mètres de profondeur sur un sol sableux appartenant au Conseil général. Ce forage test est destiné à mesurer les effets des éventuels captages d'eau potable sur les nappes et la forêt. L'incident ne va pas atténuer l'hostilité des sylviculteurs et des riverains du Médoc au projet de champs captants.

PHOTO MARYSE MANO

# Médoc

## La situation se tend entre sylviculteurs et Métropole

### EAU POTABLE

Le Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest dénonce une rupture de concertation avec la Métropole sur le projet du captant en Médoc

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

**S**ur le terrain, le dossier du champ captant de la lande du Médoc - un projet visant à trouver de nouveaux forages ayant pour objectif principal de fournir la zone urbaine de Bordeaux et alentours (lire ci-dessous) en eau potable - commence à sérieusement se tendre. Sur la finalité de ce dossier, les sylviculteurs du Sud Médoc, qui ont déjà eu l'occasion de faire entendre leur mécontentement à plusieurs reprises, craignent un abaissement des nappes d'eau de surface. Celles qui alimentent les pins.

### Des sylviculteurs pas rassurés

Les forages, qui sont prévus sur les communes du Temple et de Saumos, doivent aller chercher de l'eau à environ 200 mètres de profondeur. Les premières données scientifiques, qui tendent à dire que l'impact serait très limité, ne rassurent pas pour autant les sylviculteurs. Les résultats d'une nouvelle étude de l'Institut national de la recherche agronomique, (Inra), demandée par le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, sont d'ailleurs attendus dans les prochains mois. En parallèle, un premier forage d'essai, engagé sur un terrain du Département, commune du Temple, s'est effondré dans la nuit de lundi à mardi... Ce qui a provoqué la colère des riverains (lire « Sud Ouest » du 28 juin).

Le 23 juin, Bruno Lafon, le président du syndicat, a aussi adressé un courrier de mécontentement à Anne-Lise Jacquet, vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'Eau et de l'Assainissement.

### Le Syndicat court-circuité ?

Le patron des sylviculteurs, qui n'avait déjà pas eu de réponse à un premier courrier envoyé au mois de mai, s'inquiète d'une « rupture » de concertation de Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage dans ce dossier du champ captant.

Il rappelle aussi que son syndicat « est toujours en attente de retours à propos des études et autres analyses à caractère scientifique sur l'impact du prélèvement et de la consommation de l'eau pour alimenter Bordeaux Métropole, sur la



Bruno Lafon, du Syndicat des sylviculteurs et Anne-Lise Jacquet, vice-présidente de la Métropole. PHOTOS BERNADETTE DUBOURG ET FABIEN COTTEREAU



## Pourquoi un champ captant ?

Dans le département, 400 points de captage sont principalement concentrés sur l'agglomération de Bordeaux et sur l'axe Dordogne-Garonne, ce qui provoque une situation de surexploitation des nappes souterraines dans ce périmètre. Pour pallier à cette situation, le Syndicat mixte de la ressource en eau en Gironde prépare l'exploitation d'un nouveau champ captant dans le Médoc, qui viendra alimenter en eau la métropole de Bordeaux, l'Entre-Deux-Mers, La Brède et Saint-Sel-

ve. Un prépare qui s'élève à 60 millions d'euros. Si la solution d'un champ captant dans le Médoc a été privilégiée, c'est parce que les communes de Le Temple et Saumos, qui sont concernées par les forages, sont situées à proximité du réseau d'eau déjà existant de la Métropole, et donc facilement raccordables. Il est prévu d'exploiter 10 millions de mètres cubes d'eau par an depuis ce nouveau champ. Son exploitation serait prévue d'ici à 2021-2023.

croissance et la santé des milieux forestiers du Médoc.

Dans son courrier du mois de mai adressé à Anne-Lise Jacquet, Bruno Lafon s'étonnait de la démarche de l'établissement public, qui

— Ce projet autour de l'eau est d'intérêt public et concerne tout le département, pas seulement la zone urbaine — avait directement pris contact avec les mairies de Saumos et du Temple pour présenter le positionnement de vingt sites de forages et une liste de propriétaires forestiers impactés. La démarche aurait visé à préparer un dossier d'acquisitions foncières.

Alors que le syndicat des sylviculteurs et Bordeaux Métropole avaient pris l'option de se concerter sur ce dossier sensible, Bruno Lafon a clairement le sentiment

d'avoir été contourné... Contacté hier par « Sud Ouest », Anne-Lise Jacquet dément « toute rupture de concertation ».

La vice-présidente assure qu'un courrier de réponse est en cours de rédaction. Elle affirme aussi que les services de la Métropole sont toujours en relation avec les services du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

### « C'est le projet phare »

Sur le fond du dossier, la vice-présidente rappelle que « ce projet autour de l'eau est d'intérêt public et concerne tout le département, pas seulement la zone urbaine. »

Anne-Lise Jacquet confirme aussi « que le projet de la lande du Médoc est le projet phare ». En clair, il n'y a aujourd'hui pas d'autre alternative à ce chantier pour aller chercher de l'eau potable. Au final, si la concertation devait échouer, c'est le bras de fer assuré. Ce que veut à tout prix éviter l'élu.

### RÉACTIONS

**BENOIT SIMIAN, DÉPUTÉ ( LREM ) MÉDOC.** « L'incident récent sur Le Temple ne fait qu'ajouter de l'incompréhension qui est légitime, il faut d'urgence relancer une concertation avec Bordeaux Métropole et les acteurs de notre territoire. Il faut avoir une vision à long terme en étant sûr qu'il n'y ait aucun impact néfaste pour notre territoire. Les réserves d'eau du Médoc ne doivent pas être irrémédiablement vidées au profit de l'agglomération. J'ai d'ailleurs alerté Bordeaux Métropole et les services de l'État sur ce sujet, après avoir échangé avec les sylviculteurs et les élus locaux. »

**PASCAL GOT, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE (PS) SUD MÉDOC** « Comme les sylviculteurs, je trouve que la méthode n'y est pas. De plus je m'interroge sur la fiabilité des modélisations, car celles-ci ont beaucoup changé. Vont-elles encore évoluer ou pas ? »

# Une motion contre le champ captant

A LA UNE / SAUMOS / Publié le 17/10/2017 à 3h47 par **Bernard Duporge**.

S'ABONNER À PARTIR DE 1€



0 COMMENTAIRE



▲ Les propriétaires forestiers ne se sentent pas entendus. ©PHOTO B. D.

**PREMIUM** Réunis en assemblée générale, les propriétaires forestiers de la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) de Saumos, sous la présidence de Jean Peragallo, ont adopté, samedi dernier, une motion contre le projet de champ captant des landes du Médoc.

Ils ont la nette impression de ne pas être écoutés. D'autre part, ils sont étonnés du manque de précision sur les conséquences de la baisse du niveau des eaux, comme sur les surfaces impactées, car aucun organisme ne donne les mêmes chiffres.

Pot de terre et pot de fer

« Lorsqu'on sait, dit le président qu'il va y avoir dix forages qui puissent à 250 mètres, 100 m<sup>3</sup> par jour et 365 jours par an, faites le calcul vous-même. » Déjà, jeudi dernier, les propriétaires des terrains concernés par ces captages, ont claqué la porte à Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une réunion qui avait lieu à Saint-Hélène, annoncée au dernier moment.

Jean Peragallo s'était déjà insurgé contre le syndicat des sylviculteurs, qu'il accusait de ne pas les défendre. Le président Lafon, du syndicat, lui avait demandé avec force de changer de ton, et même de refaire l'assemblée générale au cours de laquelle cela avait été dit et noté au compte-rendu, et d'être moins virulent. Ce que n'a jamais fait le président Peragallo, qui maintient sa position : l'association Vive la forêt les aide davantage.

Le président Peragallo a précisé que ce chantier avait un budget de 60 millions d'euros, et qu'il était prévu qu'il soit actif en 2023. André Prouvoyeur, propriétaire forestier, a obtenu un rendez-vous avec le préfet de la Gironde, qui l'a écouté mais a déclaré que l'intérêt général primerait sur tout. La colère est totale, et tous ont le sentiment d'une lutte entre le pot de terre et le pot de fer.

Outre ce moment important de la réunion, il a été décidé que les cotisations seraient de deux euros à l'hectare. Il a été décidé de construire un point d'eau supplémentaire en forêt pour les pompiers, car le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) en demande un pour 500 hectares. Des aires de retournement vont être réalisées pour les camions de bois, sur les chemins accédant à la départementale.

## LE TEXTE DE LA MOTION

Dans l'état actuel des connaissances, les propriétaires forestiers ont adopté à l'unanimité la motion suivante relative au projet de champ captant des landes du Médoc :

« Vu le dérèglement climatique annoncé et déjà perceptible, et ses conséquences prévisibles, notamment la diminution des précipitations, considérant que le captage est de nature à aggraver la situation en termes de risque prévisible d'incendie de forêt majeur,

vu le risque important de pollution des nappes superficielles aussi bien que profondes,

vu l'absence de considération par la Métropole de la fonction protectrice de la forêt,

vu les engagements pris par la population forestière vis-à-vis de l'Europe dans le cadre des aides à la reconstruction suite aux tempêtes, la DFCI de Saumos s'oppose au projet de champ captant des landes du Médoc, dans sa version actuelle. »

# Médoc

## Forage d'eau potable : « ne pas passer en force »

**CHAMP CAPTANT** Le projet de forages en Médoc permettant d'alimenter en eau une partie de la Gironde suscite la polémique. Anne-Lise Jacquet, l'élu en charge du dossier pour Bordeaux Métropole, s'explique

RECUEILLI PAR JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

**L**e projet de champ captant des landes du Médoc n'en finit plus de faire réagir les forestiers du Sud Médoc. L'association de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) de Saumos, réunie en assemblée générale samedi dernier, vient d'adopter une motion contre le projet (notre édition d'hier). Dans le viseur des sylviculteurs, le plan de Bordeaux Métropole qui prévoit de réaliser 18 forages répartis sur les communes de Saumos et Le Temple.

Le chantier vise à alimenter en eau potable Bordeaux et son agglomération, l'Entre-deux-Mers, La Brède et Saint-Selve. Il s'agit de faire face à la surexploitation des nappes souterraines de Bordeaux et de l'axe Dordogne-Garonne. Mais les sylviculteurs craignent un impact sur les nappes d'eau de surface qui alimentent la forêt de pin maritime. Ils dénoncent aussi le manque de concertation sur le dossier. À ces inquiétudes, la vice-présidente de Bordeaux Métropole chargée de l'eau et de l'assainissement, Anne-Lise Jacquet, répond.

**« Sud Ouest »** Il y a quinze jours, dans le cadre d'une réunion organisée par Bordeaux Métropole à Sainte-Hélène, les propriétaires des terrains concernés par le projet du champ captant en Médoc ont claqué la porte. Pourquoi ?

**Anne-Lise Jacquet** Nous avons commis une erreur. Nous nous sommes excusés. Les courriers de convocation ont été envoyés tardivement. Il s'agissait d'une invitation permettant aux propriétaires des terrains, où pourraient être implantés les forages, de rencontrer les services de Bordeaux Métropole. Contrairement à ce qui a pu être dit, il ne s'agissait pas d'une réunion pour venir acheter du foncier, mais bien de revenir sur le projet. Nous avions l'intention de faire de la pédagogie. C'est-à-dire d'expliquer la raison du champ captant et ses forages.

**Sur le terrain, des sylviculteurs assurent que vous cherchez à passer en force...**

Non, Bordeaux Métropole ne passera pas en force ! Je travaille sur ce projet avec un maire délégué sur la question des ressources de substitution. Il s'agit de Jean-Pierre Turon, le maire de Bassens. Il rencontre régulièrement les élus locaux. Début

décembre, nous avons une réunion entre les différentes Commissions locales de l'eau (CLE) qui sont concernées par ce dossier. À cette occasion, il y aura une présentation par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) des dernières études approfondies sur l'impact que pourrait avoir le champ captant sur la forêt. Elles sont basées sur un modèle réaliste, prenant en compte le changement climatique. Nous parlerons aussi des résultats du forage test du Temple.

**Pouvez-vous dévoiler les conclusions de ces études ?**  
La seule chose que je peux dire, c'est que la tendance confirmerait le peu d'impact du champ captant sur les nappes de surface. Mais il convient d'être prudent et d'attendre la présentation de ces études pour en avoir toutes les conclusions.

**Les propriétaires forestiers rassemblés au sein de la DFCI de Saumos disent que le projet de champ captant a déjà arrêté un premier budget d'investissement et un calendrier de mise en activité des forages qui a été fixé à 2023. Quelle réponse faites-vous ?**

Il ne s'agit que d'un gros projet. Et ce projet de champ captant est pertinent. Les études ont démontré la qualité de l'eau que l'on peut trouver dans le sous-sol de la commune du Temple. Lorsqu'on a un tel projet et que l'on avance dans les études, il apparaît évident que le budget puisse être étudié. Pour l'instant, il ne s'agit que de provisions. Je souhaite tout de même rappeler qu'il s'agit d'un dossier d'intérêt général et qui ne concerne pas que Bordeaux Métropole mais bien toute la Gironde. Plusieurs syndicats des eaux, Carbon-Blanc, Sainte-Eulalie, Saucats ou Bonnetan sont en attente d'une solution. Si nous



Anne-Lise Jacquet : « Nous n'arrêtons pas de concerter. »

PHOTO ARCHIVES FABIEN COTTEREAU

n'avons pas manqué d'eau cet été, on se bat aujourd'hui pour les générations futures. Je veux aussi dire que nous concertons en permanence. Nous le faisons dans les CLE, avec le patron du Syndicat des sylviculteurs, les maires. Nous allons dans les conseils municipaux. J'ai aussi rencontré Henri Sabarot, le président du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des Lacs médocains, Benoît Simian, le nouveau député du Médoc. Je comprends l'inquiétude des sylviculteurs. Mais je répète que nous ne passerons pas en force.

**Le député du Médoc, qui appelle à plus de concertation et de garanties sur ce dossier, propose que les forages ne soient pas concentrés sur deux communes mais davantage répartis. Ce qui pourrait limiter leur impact. Quelle est votre analyse ?**

Plus on élargit la zone des forages, plus la canalisation déployée est importante. On risque alors de perdre de l'efficacité sur le champ captant. Les études de l'Inra vont le confirmer.

**Sur un terrain appartenant au Conseil départemental de la Gironde, il y a un forage d'essai au Temple. Quels sont les résultats de ce forage ?**

Il est très riche en eau, de qualité. Et les nappes de surface ne seraient pas impactées par le forage qui va puiser dans les nappes profondes.

**Quel est le calendrier à venir de ce dossier du champ captant ?**

Une fois que l'Inra aura présenté les conclusions de son étude à la réunion du mois de décembre, nous allons continuer à concerter auprès des sylviculteurs. S'il faut d'autres études, on les fera. On espère que courant 2018, ce projet sera accepté. Et cela, avant de lancer l'enquête publique légale prévue pour 2018. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre projet de substitution ou de champ captant que celui qui est prévu dans le Médoc. Il n'est pas question de traiter l'eau de la Garonne. Cette option n'est pas sérieuse.

**Les sylviculteurs s'inquiètent de la question du réchauffement climatique. Cet été, le niveau d'eau des lacs médocains a baissé de façon très importante...**

L'Inra a pris en compte cette question. Il fera part de ses conclusions.



Le réchauffement climatique inquiète les forestiers. PH. ARCHIVES J. L.

# Médoc

# Forage d'eau : Vive la forêt attend des réponses

**CHAMP CAPTANT** L'association de défense du massif forestier regrette le manque de concertation de Bordeaux Métropole sur le projet de forage d'eau potable

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

Dans notre édition du 18 octobre, Anne-Lise Jacquet, la vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, avait fait un point sur le dossier du champ captant en Médoc. Il s'agit d'un projet de forages sur les communes du Temple et de Saumos permettant d'alimenter en eau potable une partie de la Gironde (lire encadré). Alors que les sylviculteurs du Sud Médoc s'inquiètent des conséquences que pourraient avoir ces forages sur l'état de la nappe superficielle qui alimente la forêt, l'élu s'était voulue rassurante en déclarant « qu'il n'était pas question pour Bordeaux Métropole de passer en force sur ce dossier ».

Mais Anne-Lise Jacquet avait aussi confirmé que le seul projet bien engagé aujourd'hui était celui du champ captant des Landes du Médoc. Vive la Forêt (VLF), association de défense du littoral et du massif forestier girondin, vient de répliquer. Patrick Point, le président de VLF s'interroge sur la réelle volonté de Bordeaux Métropole de concerter. Il argumente.

#### « C'est le silence radio »

« L'association Vive la Forêt a participé activement aux groupes de travail et aux réunions des Commissions locales de l'eau concernées par le projet. Nous observons que la dernière rencontre remonte au 28 juin 2016. Depuis, c'est le silence radio. La concertation s'est interrompue sur une série de questions qui n'avaient pas de réponses », relaie le président. Et de poursuivre : « Si l'on en croit les déclarations du président de la Commission locale de l'eau pour les nappes souterraines de Gironde, la concertation est arrivée à son terme. » « Va-t-on une nouvelle fois s'en tenir



Avec le changement climatique, VLF s'inquiète des effets que pourraient avoir les forages. PHOTO J.L.

à une concertation de pure forme qui ignore les remarques et propositions car il ne faut pas retarder ou infléchir le projet déjà sur les rails ? », insiste Patrick Point.

#### Un volume important

Tout en soulignant que « le vote d'un budget spécifique et les tentatives de transaction directes avec les propriétaires de parcelles ne sont que les manifestations d'un engagement irrévocable d'un projet qui est passé de 5 millions de m<sup>3</sup>/an à 10 et maintenant 12 millions », VLF pose cette réflexion : « Quelles marges d'incertitude affectent les résultats de modélisation et quelle est l'acceptabilité en la matière ? Des chiffres de rabattement de nappe de surface, issus de simulations, sont livrés sans intervalles de confiance. Ils sont, en l'état, inutilisables pour une appréciation convenable des impacts sur la sylviculture et sur les milieux aquati-

#### BORDEAUX MÉTROPOLE A BESOIN D'EAU

Le chantier vise à alimenter en eau potable Bordeaux et son agglomération, l'Entre-deux-Mers, La Brède et Saint-Selve. Il s'agit de faire face à la surexploitation des nappes souterraines de Bordeaux et de l'axe Dordogne-Garonne. Le plan de Bordeaux Métropole, qui conduit ce dossier, prévoit de réaliser

18 forages répartis sur les communes de Saumos et Le Temple. Les études ont démontré la qualité de l'eau que l'on peut trouver dans le Médoc. L'association de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) de Saumos a récemment adopté une motion contre le projet, en assemblée générale.

ques ». Parmi d'autres interrogations et réflexions lancées par l'association, le président de VLF dit vouloir obtenir des réponses « précises » qui sont nécessaires pour « alimenter une concertation honnête, sérieuse et constructive ».

Dans cet exercice de concertation, Patrick Point estime que « l'on est loin du compte ». Au mois d'octobre, Anne-Lise Jacquet avait annoncé que,

début décembre, une réunion entre les différentes Commissions locales de l'eau allait avoir lieu. L'occasion d'une présentation par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) des dernières études approfondies sur l'impact que pourrait avoir le champ captant sur la forêt. La réunion de décembre s'annonce cruciale pour la suite du dossier qui sera soumis à enquête publique.

# Le plan de forages d'eau inquiète les forestiers

## ENVIRONNEMENT

Le projet de forages d'eau potable mené par la Métropole continue d'inquiéter des sylviculteurs du Médoc

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

« Tout le monde est contre le projet de champ captant. Dans cette salle, il n'y a que vous qui êtes pour ! » La phrase lancée par un sylviculteur résume la tenue de la réunion qui s'est tenue lundi dernier, dans la salle des fêtes du Temple dans le Médoc. Les représentants de Bordeaux Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement avaient invité les forestiers à discuter d'un dossier qui continue de susciter beaucoup de méfiance et d'incompréhension.

Rappelons que le projet de champ captant des Landes du Médoc vise « à réaliser une dizaine de forages sur les communes du Temple et de Saumos pour approvisionner en eau potable l'agglomération de Bordeaux et les territoires ruraux périphériques ».

Le projet a été initié après une expertise révélant une surexploitation de certaines ressources. Ce qui impose aujourd'hui une réduction des prélèvements en excès par des économies d'eau complétées par des substitutions de ressource. En clair, les nappes exploitées autour de Bordeaux montrent des signes de fatigue. Il faut donc anticiper les problèmes d'alimentation en eau potable qui pourraient se poser à l'avenir. D'autant plus que la métropole bordelaise connaît une forte hausse démographique.

### Un effet très limité

En venant rencontrer les sylviculteurs au Temple, la délégation emmenée par la vice-présidente Anne-Lise Jacquet avait un double objectif. Le premier consistait à rassurer les propriétaires forestiers concernés par le projet en présentant une étude réalisée par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra). Les conclusions assurent que l'effet du champ captant, qui va puiser de l'eau dans l'Oligocène (nappe profonde), n'a qu'un impact très limité sur les nappes d'eau de surface. Celles qui alimentent la forêt. Selon deux scénarios, la production de pin maritime ne serait pas affectée. Les techniciens ont pris en compte la problématique du réchauffement climatique pour évaluer cette tendance. Malgré la démonstration faite, les sylviculteurs se sont montrés peu convaincus. Jean-Pierre Turon, le maire de Bassens, qui pilote



Jean-Pierre Turon et Anne-Lise Jacquet ne sont pas parvenus à rassurer les forestiers. PHOTOS J. L.



Les sylviculteurs se méfient des études présentées par Bordeaux Métropole sur l'effet des forages

ce dossier champ captant avec Anne-Lise Jacquet à Bordeaux Métropole, a d'ailleurs proposé de revenir au mois de janvier avec des hydrogéologues et des techniciens spécialistes des forages pour répondre à toutes les inquiétudes formulées par les sylviculteurs.

**« Contactés individuellement »**  
Lors de cette réunion, l'autre objectif dévoilé par Bordeaux Métropole consistait à obtenir l'accord des propriétaires forestiers présents dans la salle pour poursuivre des forages d'essai dans le secteur où doit être réalisé le champ captant. Une façon de continuer d'affiner les études et de pouvoir constituer le dossier administratif nécessaire à la réalisation de l'enquête publique.

Durant les échanges, Anne-Lise Jacquet comme Jean-Pierre Turon

ont d'ailleurs répété à plusieurs reprises qu'il fallait avancer. En ce sens, des documents avaient été préparés.

À cette requête, les sylviculteurs ont opposé deux exigences. André Pourvoyeur, qui a été le premier à sonné l'alerte sur le champ captant en 2015, a ainsi formulé les choses : « Si vous souhaitez faire

ces forages, nous vous demandons avant toute chose de réaliser un état initial de l'ensemble de la zone où sera implanté le champ captant. Ensuite, si notre forêt venait être affectée, il faut que nous nous mettions

d'accord, dès le départ, sur notre indemnisation. »

Face à ces demandes, Bordeaux Métropole a évoqué un accord de principe, mais aussi un problème de temps pour formaliser les choses. « Nous voulons des garanties », a rétorqué les sylviculteurs. À la fin de la réunion, les représentants de Bordeaux Métropole ont indiqué que les sylviculteurs allaient être contactés individuellement.

Dans la salle, Guillaume Rielland, le juriste du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, a assuré qu'aucun document ne serait signé individuellement. Une réunion avec les propriétaires forestiers concernés doit être organisée dans les prochains jours. À la sortie de la salle, les commentaires allaient bon train. « On voit bien qu'ils sont pressés. Nous ne signerons rien ! »

# Forages d'eau potable en Médoc : les sylviculteurs inquiets

A LA UNE / LESPARRE-MÉDOC /

Publié le 23/10/2018 à 3h52. Mis à jour à 8h49 par JULIEN LESTAGE [j.lestage@sudouest.fr](mailto:j.lestage@sudouest.fr).

S'ABONNER À PARTIR DE 1€



0 COMMENTAIRE



▲ Les propriétaires forestiers craignent que le champ captant n'assèche la forêt de production. ©PH. J. L.

**PREMIUM** **Mercredi, une délégation de Bordeaux Métropole doit rencontrer des propriétaires forestiers et le Syndicat des sylviculteurs pour une concertation sur le projet de champ captant.**

C'est un dossier autour de l'eau qui inquiète fortement les sylviculteurs du sud de la presqu'île. Il s'agit du projet de champ captant des Landes du Médoc. Sur la commune du Temple, demain, propriétaires forestiers, représentants de Bordeaux Métropole et du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest vont se retrouver pour tenter de se mettre d'accord (1). En résumé, il s'agit d'un chantier qui vise à réaliser une dizaine de forages sur les communes du Temple et de Saumos. Pourquoi un tel projet ?

## 1. Des besoins en eau potable

Bordeaux Métropole fait face à une situation complexe sur la question de l'alimentation en eau potable. Les 400 points de captage du département sont principalement concentrés sur l'agglomération de Bordeaux et sur l'axe Dordogne-Garonne, ce qui provoque une situation de surexploitation des nappes souterraines dans ce périmètre. Les nappes concernées par ce projet de champ captant dans le Sud-Médoc, ne sont, elles, pas surexploitées. Elles présentent aussi l'intérêt d'être situées à proximité du réseau d'eau déjà existant de la métropole de Bordeaux, et donc facilement raccordables.

## 2. Difficile concertation entre les parties

Jusqu'à présent, la concertation avec les propriétaires forestiers concernés n'a pas permis d'apaiser les inquiétudes du monde sylvicole. En clair, les forestiers – qui sont contre le champ captant – expliquent craindre que les forages, qui se situeront à 200 mètres de profondeur, ne provoquent un abaissement des nappes d'eau de surface, qui alimentent les pins des Landes du Médoc. La question du réchauffement climatique contribue aussi à décupler cette inquiétude. En décembre 2017, lors d'une réunion qui s'était tenue sur cette même commune du Temple, la délégation de Bordeaux Métropole, représentée par la vice-présidente Anne-Lise Jacquet, n'était pas parvenue à convaincre les propriétaires forestiers, qui avaient aussi été sollicités pour donner leur accord afin que des forages d'essai puissent être réalisés sur leurs parcelles.

### La rédaction vous conseille

- L'aéroport de Bordeaux-Mérignac à portée de tram d'ici à 2021
- Bordeaux : après les échauffourées à la foire aux plaisirs, un adolescent convoqué en justice

Guillaume Rielland, le juriste du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, présent dans la salle, avait assuré qu'aucun document ne serait signé individuellement entre Bordeaux Métropole et les sylviculteurs. Lors de cette même réunion, André Pourvoyeur, propriétaire forestier et « lanceur d'alerte » sur ce dossier dès 2015, s'était fait le porte-parole de ses collègues.

Aux représentants de Bordeaux Métropole, il avait fait part de cette exigence : « Si vous souhaitez faire ces forages, nous vous demandons avant toute chose de réaliser un état initial de l'ensemble de la zone où sera implanté le champ captant. Ensuite, si notre forêt venait à être affectée, il faut que nous nous mettions d'accord, dès le départ, sur notre indemnisation. ».

## 3. Une question de temps pour obtenir des garanties

Contacté lundi par « Sud Ouest », Jean-Pierre Turon, Conseiller métropolitain délégué à la préservation de la ressource en eau, assurait que lors de la réunion de mercredi des réponses allaient être apportées. « Nous allons venir avec des compléments d'informations. Les sylviculteurs voulaient des garanties. Nous sommes sur une étape de réponses aux questionnements posés. Au final, nous espérons que le bon sens finira par l'emporter. »

Selon Guillaume Rielland, Bordeaux Métropole a la possibilité, dans ce dossier, de prendre une déclaration d'utilité publique. Selon lui, « si jamais la Métropole et l'État voulaient passer en force, il faudra que l'on puisse travailler et œuvrer pour définir un cadre qui permette de sécuriser les intérêts des propriétaires forestiers ».

## 4. L'éventualité d'un passage en force...

Pour le Syndicat des sylviculteurs, le passage en force semble plus que probable. « Je ne préjuge pas aujourd'hui de ce que va être l'attitude des sylviculteurs face à Bordeaux Métropole. Mais les remontées que j'ai sont celles de propriétaires qui sont contre le champ captant. Ils sont trop dans l'incertitude. Le Syndicat est aussi contre. » Et le juriste de redire encore : « Si le projet se fait, nous avons l'obligation morale de définir un cadre qui protège nos adhérents. » Jusqu'à présent, le calendrier pour la réalisation du champ captant prévoyait une mise en service pour 2021-2023. Il s'agirait d'exploiter 10 millions de mètres cubes d'eau par an.

(1) Réunion mercredi, à 10 heures, à la salle des fêtes du Temple.

# Le projet de forage d'eau fait suer les sylviculteurs

**MÉDOC** Les forestiers, qui sont toujours opposés au projet de champ captant, vont devoir négocier avec Bordeaux Métropole

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

La ressource en eau potable est un sujet central. Ce sujet préoccupe fortement la Métropole Bordelaise et les territoires alentours qui dépendent aujourd'hui des 400 points de captage du département principalement concentrés sur l'agglomération de Bordeaux et sur l'axe Dordogne-Garonne. Cette nappe centre située dans l'éocène est en situation de surexploitation. Face à la forte poussée urbanistique que connaît la métropole, il y a maintenant urgence à trouver d'autres nappes pouvant être raccordées au réseau d'eau existant. Il faut le soulager. Pour le Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (Smegreg), la solution se trouve dans le Sud-Médoc, sur les communes du Temple et de Saumos.

## « Pas de risque pour la forêt »

Mercredi, Jean-Pierre Turon, maire de Bassens et conseiller métropolitain délégué à la préservation de la ressource en eau, est venu rencontrer les sylviculteurs pour tenter de les convaincre que le projet de champ captant des Landes du Médoc - un projet de quatorze forages sur des parcelles forestières situées sur Le Temple et Saumos - n'aurait aucune incidence



André Prouvoyeur a incité la Métropole à opter pour le dessalement de l'eau de mer. PHOTO J. L.

sur la nappe de surface qui alimente le pin maritime. Cela fait maintenant plus de trois ans que Bordeaux Métropole s'est engagé dans un processus de concertation avec ces forestiers, sans succès. Des études présentées par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) montrent que les forages, qui vont chercher l'eau à 250 m de profondeur dans l'oligocène, ne peuvent avoir qu'une très faible incidence sur la nappe phréatique superficielle plio-quaternaire. Celle où les arbres vont puiser de l'eau. « L'évaluation de l'impact s'est faite avec un modèle de simulation qui est maximisant en tenant compte du réchauffement climatique. Le résultat, c'est qu'il n'y a pas de risque pour la forêt » ont conclu les représentants du BRGM et de l'Inra. Dans la petite salle communale de Saumos, les forestiers propriétaires des parcelles visées par Bordeaux Mé-

tropole, maître d'ouvrage dans cette opération, n'ont pas vraiment été convaincus par les études présentées. Ils ont à nouveau redit leur hostilité au champ captant. « À vos réunions, vous n'invitez pas tous les sylviculteurs de la zone. Ce projet ne concerne pas que les propriétaires des parcelles dont vous avez besoin. Ce n'est pas honnête ! Et puis vos études ne sont basées que sur des simulations. La réalité peut-être bien différente. Avec le réchauffement climatique, personne n'est capable de dire comment les choses peuvent tourner ! », a lancé un sylviculteur. André Prouvoyeur, qui s'est fait le porte-parole des propriétaires forestiers, a suggéré que Bordeaux Métropole s'oriente vers la solution de l'approvisionnement par le dessalement de l'eau de mer. Une solution immédiatement écartée par Bruno de Grissac, le directeur du Smegreg. « C'est trop coûteux et pas adapté à la situation locale. Ici, nous avons

de l'eau. » Lors de la réunion, Jean-Pierre Turon a dit à plusieurs reprises que « le projet du champ captant était d'utilité publique ». Le message se voulait clair. Un passage en force dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique est maintenant envisagé.

Avant d'en arriver là, le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest a entamé un dialogue avec Bordeaux Métropole. Les sylviculteurs, qui ont bien compris que la partie était jouée d'avance, veulent des garanties. C'est-à-dire la réalisation d'un état des lieux de leur forêt avant la réalisation du champ captant et un protocole clair sur les conditions d'indemnisation si l'affaire venait à mal tourner pour leur forêt. Mardi, Alain Juppé, le président de Bordeaux Métropole, et Bruno Lafon, le président du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, se sont rencontrés pour évoquer le dossier. Les forestiers du Médoc attendent maintenant des engagements forts.

SAUMOS

# Une motion votée contre les champs captants

Les propriétaires forestiers de la commune se sont réunis samedi, en assemblée générale de l'ASA DFCI (Association syndicale autorisée de défense de la forêt contre l'incendie).

L'assemblée a entériné les comptes de l'année écoulée et donné le budget de l'année à venir. Cette année, aucun travaux particuliers ne sont à réaliser. La redevance à l'hectare passe de 2,20 €, à 2,30 €. Le président, Jean Peragallo, informe les adhérents qu'ils doivent « songer à lui trouver un remplaçant ». Si la réunion s'est passée dans le calme, il n'a en a pas été autant lors des questions diverses, notamment concernant les champs captants. Le désaccord est toujours présent et Jean Péragallos a dû revêtir sa casquette de docteur en géologie.

## Limiter le gaspillage d'eau

Après un long débat, l'assemblée a voté la motion suivante : « Les propriétaires forestiers accusent les responsables, élus en tête et de tous bords, d'organiser un gaspillage sans précédent de l'eau souterraine du Médoc, qui est d'une qualité rare, notamment exempte de nitrates. Ils contestent l'utilité publique de cette eau de la nappe profonde,



La motion a été votée à l'unanimité par l'assemblée. PHOTO B.D.

ailleurs vendue comme eau de source en bouteille, dénoncent l'incohérence d'un projet de captage dont l'impact réel n'est pas clairement établi, en contradiction avec la demande des services de l'Etat d'exploiter toujours plus de bois, contraire aussi au soutien de l'Europe pour la reconstitution forestière et pour le maintien de la biodiversité. Ils proposent en conséquence : en priorité à la métropole bordelaise, d'installer et de mettre en service, sans délai, un réseau d'eau grise issue de la réutilisation des eaux usées et à destination d'un

usage non alimentaire. En parallèle, et dans tous les cas, de réserver l'eau de substitution dont la nécessité pourrait alors être avérée, à un usage exclusif d'eau potable dont les volumes seraient moindres, en tout état de cause, de limiter la quantité d'eau de source pompée dans un éventuel champ captant des forêts du Médoc, et non pas des landes du Médoc, à une quantité équivalente d'eau grise mise en réseau. »

Cette motion a été votée à l'unanimité.

**Bernard Duporge**

# Médoc



Vive la forêt a pris une part importante dans le travail de concertation pour l'élaboration de la charte du PNR du Médoc. PHOTOS J. L.

## Vive la forêt sur tous les fronts environnementaux

**DÉBAT** Dimanche, Vive la forêt, l'association de défense du massif forestier et du littoral girondin, tiendra son assemblée générale à Lacanau. De nombreux dossiers seront évoqués

JULIEN LESTAGE  
j.lestage@sudouest.fr

**V**ive la forêt, association de défense du massif forestier et du littoral girondin, tiendra son assemblée générale ce dimanche 25 novembre, salle de l'Escoire à Lacanau-Océan. Ces derniers mois, Patrick Point, le président de VLF est intervenu, par le biais de communiqués, sur de nombreux dossiers. On devrait les retrouver à l'ordre du jour de la réunion, qui prévoit aussi un débat avec les maires du Médoc.

### 1 Les champs captants des Landes du Médoc

Rappelons que VLF a été créée en 1989. C'était au lendemain des incendies du Porge qui avaient ravagé 3 800 hectares de pins en plein été. Sur le dossier des champs captants - projet de 14 forages d'eau potable sur des parcelles forestières du Temple et de Saumos permettant de soulager la nappe centrale qui alimente la Métropole et une partie de la Gironde - VLF s'interroge.

Selon l'association, trois questions cruciales n'ont pas reçu de réponse suffisamment étayée pour être satisfaisante. « Quelle est la capacité de la nappe oligocène de la zone littorale à supporter dans le cadre d'une gestion durable, des prélèvements de 10 millions de mètres cubes ? Ceci dans le contexte de changement climatique qui s'annonce, et compte tenu des autres sollicitations de cette nappe ? Les prélèvements de Bordeaux Métropole n'auront-ils pas d'impact sur les possibilités de satisfaire les besoins futurs des 24 communes de la zone littorale alors que l'attractivité de ces ter-

ritoires s'amplifie fortement ? Quelle sera l'ampleur de la perte de productivité forestière et quel sera l'impact sur les milieux aquatiques ? ».

Patrick Point, le président de VLF, estime qu'au stade actuel, il n'y a pas les éléments d'un accord sur le diagnostic et que donc celui-ci ne peut être partagé ». En clair, les études réalisées par le BRGM et l'Inra n'ont pas convaincu l'association de défense de la forêt.

### 2 Le contournement, « pas une opération prioritaire »

VLF donne aussi son point de vue sur la question du contournement de Lesparre (1). VLF fait observer que « le Conseil départemental reprend aujourd'hui un projet de contournement dont l'origine remonte à plus de trente ans. Après une opposition marquée des élus des communes concernées, ces derniers (ou leurs suc-

cesseurs), semblent en admettre la possibilité, sinon la nécessité ».

VLF oppose plusieurs arguments à la réalisation de la déviation de Lesparre. « La baisse observée du trafic relativise tout discours sur l'urgence de la mise en œuvre du projet [...]. L'investissement nécessaire au contournement routier de Lesparre réduirait d'autant le montant des capitaux qui pourraient être affectés aux investissements indispensables pour mettre en place des transports en commun efficaces sur le Médoc [...]. Il faut éviter de céder à la tentation de sacrifier des milieux naturels d'une grande richesse sans prendre la mesure du coût écologique et des contraintes juridiques associées qui s'imposent ».

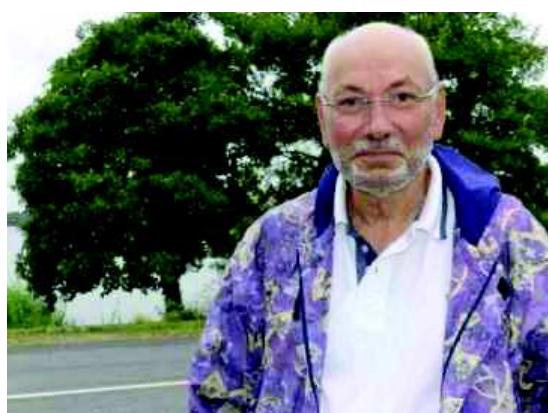
Sur ce dossier, Patrick Point espère que « le Conseil départemental trouvera une procédure de concertation qui permette un véritable échange

sur les objectifs assignés au projet. La discussion ne peut en effet se limiter au choix d'une variante. C'est la logique même du projet et de ses alternatives qu'il faut pouvoir engager ».

### 3 Le PLU de Lacanau en question

Après l'approbation du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) par le Conseil municipal de Lacanau du 11 mai 2017, VLF avait déposé un recours gracieux demandant l'annulation de la délibération. L'affaire s'est finalement terminée devant le tribunal administratif. Après jugement du TA de Bordeaux de mai 2018, le recours déposé par VLF a été rejeté. L'association n'a pas fait appel.

« Les principales objections portaient sur l'absence de compatibilité avec les prescriptions de la loi littorale de cinq des opérations d'aménagement programmées : Jeanton, La Coustyre, le Moutchic, Narsot, Garriga Est, et un classement en 2AU : L'Aubarède ». Dans son communiqué, VLF explique que « la situation juridique des PLU au regard de la loi littorale demeure extrêmement confuse », mais que « l'association se réserve la possibilité d'intervenir par des demandes d'annulation de permis d'aménager, au coup par coup, comme nous y invite le tribunal administratif de Bordeaux ». Lors de l'assemblée générale, Patrick Point ne devrait pas manquer de préciser la situation juridique et tous les détails de ce dossier.



Patrick Point préside l'association Vive la forêt PH SO

(1) Assemblée générale dimanche à partir de 9 h 30, salle de l'Escoire. Place de l'Europe à Lacanau Océan. Débat avec les élus à partir de 11 heures.